

## Troisième séance, jeudi 12 mai 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

**SOMMAIRE: Communications. – Assermentations. – Projets de lois 2013-DSAS-77 Senior+: loi sur les seniors, loi sur les prestations médico-sociales, loi sur l'indemnité forfaitaire; deuxièmes et troisièmes lectures et vote finaux. – Rapport 2016-DSAS-5 Amélioration du taux de réussite des réanimations cardio-respiratoires [rapport sur postulat P2022.13]; discussion. – Rapport 2015-DSAS-88 Structures d'accueil d'urgence pour personnes en difficulté [rapport sur postulat P2015-GC-7]; discussion. – Rapport 2016-DSAS-27 Concept de soins palliatifs pour le canton de Fribourg [rapport sur postulat 2009-GC-3/P2048.09]; discussion. – Rapport d'activité 2015-GC-111 Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (2015) et bilan de la législature 2012–2016; discussion. – Initiative parlementaire 2016-GC-23 (modification de la loi concernant les conventions intercantionales [LConv] et de la loi sur le Grand Conseil [LGC]: désignation des représentants auprès des organismes conventionnels; nombre de membres de la Commission des affaires extérieures); prise en considération. – Rapport 2016-DSJ-53 Etude de mise en place de cellules de dégrisement pour personnes ivres ou droguées (rapport sur postulat 2013-GC-7); discussion. – Rapport d'activité 2016-GC-33 Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande (CIP CSR; année 2015); discussion.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Antoinette Badoud, Romain Castella, Eric Collomb, Laurent Dietrich, Raoul Girard, Guy-Noël Jelk, Patrice Jordan, Pierre Mauron, François Roubaty, Ralph Alexander Schmid, Olivier Suter et Emanuel Waeber.

M<sup>me</sup> et MM. Marie Garnier, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Assermentation

**Assermentation** de M<sup>me</sup> Valentina Scazzari et de M. José Rodriguez, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de mai 2016.

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s dans vos nouvelles fonctions. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. (*Applaudissements!*)

### Projet de loi 2013-DSAS-77 Senior+ Loi sur les seniors<sup>1</sup>

Rapporteur: Yves Menoud (PDC/CVP, GR).

Commissaire: Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.

#### Deuxième lecture

ART. 1 À 4

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 5 À 7

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, telle qu'elle sort des débats, par 64 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bro-

<sup>1</sup> Message pp. 650ss.

dard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 64.

—

## Projet de loi 2013-DSAS-77 Senior+ Loi sur les prestations médico-sociales<sup>1</sup>

Rapporteur: Yves Menoud (PDC/CVP, GR).

Commissaire: Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.

### Deuxième lecture

ART. 1 À 5

> Confirmation de la première lecture.

ART. 6 À 10

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Je m'excuse d'intervenir tardivement, mais j'aimerais soulever la question des prestataires privés dans les soins d'aide à domicile. J'interviens si tard également à la place du député Ralph Schmid, retenu par une intervention urgente au HFR, qui ne peut donc pas défendre cette question des Spitex privés.

Vous avez reçu déjà lors de la consultation en commission, lors de la première lecture et encore une fois avant-hier, des questions et des demandes de prise de position de l'Association des Spitex privés. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas

reçu de réponse. J'ai été surprise d'apprendre mardi matin lors de la séance du groupe que la commission n'avait pas tenu de séance entre la première et la deuxième lecture et n'avait pas traité cette question.

Il s'avère que la formule actuelle – comme moi, je l'ai comprise – exclut les Spitex privés du système. Dans la LAMal, l'article 25 al. 5 oblige les cantons à régler le financement résiduel aussi pour ces prestataires. A l'article 7, al. 1, ces prestataires, ces fournisseurs sont mentionnés mais son alinéa 2 lettre b exclut d'office tout fournisseur privé, puisqu'il interdit de faire du bénéfice. C'est une position idéologique. On pourrait biffer cet article et ils pourraient peut-être aussi recevoir des subventions s'ils remplissent toutes les autres conditions de prestations et salariales, mais je proposerais de mettre un article 7 al. 4 qui dirait: «C'est le canton qui règle la collaboration avec les autres fournisseurs selon l'article 7 al. 1.» Puis, je vous propose d'ajouter un alinéa à l'article 15, qui règle le financement. Jusqu'ici, je n'ai pas reçu de réponse pour savoir s'il y a un autre article qui règle cela. On n'a rien trouvé et si on ne règle pas le mandat pour les fournisseurs privés et leur financement, vous vous exposez au premier recours au Tribunal fédéral. Le Tribunal fédéral a déjà donné raison à des fournisseurs dans d'autres questions plus ou moins semblables.

Dans le système actuel, pour soulever la question de fond, je crois qu'on a besoin de chacun qui intervient. J'avais posé une question lors de la première lecture sur l'évaluation et les prestations au niveau des districts. Ce n'est pas possible de dire qu'on donne un mandat unique à un organisme public et d'ignorer tous les autres fournisseurs de prestations existants et nécessaires pour certaines interventions. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des gens qui doivent recourir à l'aide privée, qui doivent payer pratiquement entièrement ces prestations, et c'est prévu dans la LAMal fédérale que le canton paye cette partie.

Je m'adresse à M<sup>me</sup> la Commissaire, j'aimerais une réponse sur ce point: où est-ce que les mandats pour les Spitex privés sont réglés? Où est-ce que leur financement est réglé? Quelles possibilités ont-ils d'intervenir dans cette nouvelle loi? Dans l'ancienne loi, ce n'était pas vraiment réglé.

Les articles 12 et 19 ont été modifiés en première lecture, mais cela ne concerne que les homes pas les Spitex. Alors j'aimerais une réponse sur ce point. S'il n'y a pas de réponse, je dépose cet amendement: «Absatz 4: Der Kanton regelt die Zusammenarbeit mit anderen Leistungsträgern laut Artikel 7 Abs. 1. – Le canton règle la collaboration avec les autres fournisseurs selon l'article 7 al. 1.»

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association fribourgeoise d'aide et soins à domicile.

<sup>1</sup> Message pp. 650ss.

Je comprends la proposition de M<sup>me</sup> Mutter. Vous avez d'ailleurs tous été bombardés quand on a discuté en première lecture et maintenant de nouveau par l'Association des privés qui offrent de l'aide et les soins à domicile pour que l'on tienne compte de leurs spécificités dans cette loi. Mais je rappelle que, si cette question devra tôt ou tard être analysée d'une manière ou d'une autre, il n'est pas question ici d'introduire des dispositions qui obligeront les pouvoirs publics à financer aussi des prestations fournies par des privés tant que ceux-ci n'ont pas les mêmes contraintes que les associations publiques. Pour les communes, ça se traduira notamment par une charge financière exponentielle. Je suis d'accord que l'on règle cette question mais pas par ce biais.

Je vous propose de rejeter cet amendement.

**Menoud Yves** (PDC/CVP, GR). M<sup>me</sup> Mutter, il est vrai, la commission ne s'est pas réunie entre les deux sessions, parce que personne n'a demandé la réunion de la commission; c'est un fait.

Pour votre amendement, je ne peux pas prendre position au nom de la commission du fait justement qu'elle ne s'est pas réunie. Je ne peux donner qu'un avis personnel.

Alors, je demande à M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement, par l'intermédiaire du président, de bien vouloir répondre à ces questions.

**La Commissaire.** Tout d'abord, je veux dire que la lettre des Spitex privés, lettre ouverte, je l'ai reçue hier. Il est donc difficile de réunir une commission en si peu de temps.

Plusieurs choses sont à dire.

1. Les prestations d'aide et de soins à domicile par des privés sont déjà le 10% des prestations données dans le canton. Donc, ils sont déjà actifs avec les infirmières indépendantes, notamment aussi dans notre canton. Le financement est parfaitement réglé dans la loi générale sur le nouveau régime du financement des soins. La loi prévoit, à l'article 3b (Prestations des organisations de soins et d'aide à domicile), al. 2: «Pour les soins fournis par les autres organisation de soins et d'aide à domicile, la part des coûts non pris en charge par l'assurance obligatoire est facturée aux patients et patientes à hauteur de 20%. Le coût résiduel est à la charge de l'Etat.»
2. Nous sommes actuellement en train d'examiner le coût résiduel pour les Spitex privés. Nous prenons déjà en charge le coût résiduel pour les infirmiers indépendants. Donc la question du financement est déjà réglée aujourd'hui par le biais de la loi sur le nouveau régime de financement des soins.
3. Seniors+ n'exclut absolument pas les fournisseurs de services privés. Ils peuvent être intégrés dans les réseaux médico-sociaux, qu'ils soient privés ou non, pour autant qu'ils soient mandatés par les associations. Donc, il n'y

a aucun article qui exclut ces Spitex privés des réseaux en tant que tels. Par contre, au moment où un Spitex privé est mandaté par un réseau, évidemment, il devra répondre aux attentes du réseau, notamment utiliser les outils d'évaluation et toutes les autres conditions. Il serait à ce moment-là aussi lié à certaines exigences des pouvoirs publics si cela devait être le cas. Evidemment, comme l'a relevé la députée Schnyder, cela reste à l'appréciation des réseaux de pouvoir le faire ainsi.

Aujourd'hui, la question est réglée. J'ai beaucoup de peine à comprendre ces faux, ces accusations infondées qui nous sont faites, puisqu'il y a tout à fait une possibilité d'être intégré et qu'ils sont déjà actifs aujourd'hui dans notre canton.

Je vous invite à refuser cet amendement pour autant qu'il soit déposé.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Oui, je le maintiens, parce que l'article 7 al. 2 exclut de fait les privés. Bien sûr, vous pouvez demander toutes les exigences de qualité, de prestations, de salaires, etc., mais s'il y a un prestataire privé à qui il est interdit de faire du bénéfice, il est de facto exclu.

Donc, je maintiens mon amendement, parce que cela ne suffit pas de le régler dans une autre loi si ça concerne les seniors et le tissu médico-social. Il faut aussi le régler dans cette loi-ci, sinon vous vous exposez à des recours au Tribunal fédéral.

- > Au vote, la proposition de M<sup>me</sup> Mutter, opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 77 voix contre 4 et 5 abstentions.

*Ont voté en faveur de l'amendement Mutter:*

Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB). Total: 4.

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert

(SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfeli-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 77.*

*Se sont abstenus:*

Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 5.*

> Confirmation de la première lecture.

ART. 11 À 13

> Confirmation de la première lecture.

ART. 14

> Confirmation de la première lecture.

ART. 15 AL. 1 À 3

**Menoud Yves** (PDC/CVP, GR). Confirmation des débats de la première lecture.

Cependant, la commission a proposé le maintien de la franchise à 200 000 francs. Le Grand Conseil a suivi la commission.

Elle vous demande dès lors de confirmer le vote de la première lecture.

**La Commissaire.** A l'article 15 al. 3, le Conseil d'Etat maintient le montant de la franchise à 100 000 francs.

**Thomet René** (PS/SP, SC). La politique de notre pays puise sa cohésion, son efficacité dans le consensus. La droite de ce Parlement tient à maintenir une mesure qui protège les héritages. Nous, nous proposons que les deniers publics servent à la majorité de la population. Plus de 50% de la population possède une fortune inférieure à 100 000 francs. De plus, le maintien d'une franchise à 200 000 francs introduit des discriminations. Pour rappel, les personnes en situation de handicap ne disposent pas de cette franchise dans leur participation à leurs frais de placement. La grande majorité des personnes qui touchent leur 2<sup>e</sup> pilier sous forme de rente ont leur rente prise entièrement en compte par rapport à celles

qui touchent leur 2<sup>e</sup> pilier en capital et qui voient donc leur capital diminuer d'une franchise de 200 000 francs.

Le prélèvement sur la fortune ne spolie pas les avoirs des personnes concernées. Nous avons entendu, lors de la première lecture, que pour une fortune de 550 000 francs, cela représente une participation, un prélèvement sur cette fortune de 6777 francs par année, ce qui ne peut pas être appelé de la spoliation.

La situation a changé depuis 2000. Au niveau du nouveau financement des soins de longue durée dans le cadre d'un placement en EMS lorsque, dans un couple, un membre du couple habite encore l'habitation qui appartient à la famille, la franchise sur les prestations pour le calcul des prestations complémentaires a été portée à 300 000 francs. De plus, depuis 2000, les durées de placement ont largement diminué pour arriver à une durée moyenne d'environ 2,5 ans et la tendance va encore vers la baisse, puisque le fruit des efforts mis pour le maintien à domicile se récolte déjà. Sur 2,5 ans, cela représente donc moins de 15 000 francs prélevés sur la fortune de quelqu'un qui en possède une de 550 000 francs.

La situation va changer aussi en raison des données démographiques. On a vu qu'aujourd'hui une franchise à 100 000 francs coûte 1,4 million. 1,4 million aujourd'hui, en connaissant l'augmentation de la population âgée qui va de fait augmenter aussi le nombre de personnes concernées par le placement en EMS, c'est une charge envers l'Etat qui va aussi augmenter dans la même proportion. Nous avons proposé en première lecture la suppression de la franchise. Dans un esprit de consensus, le groupe socialiste se rallie à la proposition du Conseil d'Etat pour une franchise à 100 000 francs et vous invite à retrouver la raison et à en faire de même.

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL). Lors des débats de la première lecture de ce principe de financement, les jugements qui ont été portés sur les personnes qui n'ont pas de fortune en arrivant à l'âge de la retraite étaient vraiment révoltants. Ces personnes étaient décrites comme dépensières, irresponsables, qui ont vilipendé leur patrimoine avec insouciance tout au long de leur vie. Je ne peux m'empêcher de réagir à ces arguments en rappelant que la majorité des Fribourgeoises et des Fribourgeois ne peut tout simplement pas faire des économies, leur revenu étant entièrement consacré à la couverture de leurs besoins de base.

Les faits sont têtus mais il faut les rappeler. Plus de 65% de la population du canton a un revenu imposable de moins de 60 000 francs. En plus, le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales, que nous avons examiné hier, nous apprend que les prestations complémentaires versées en 2015 étaient de 2,5 millions supérieures à celles de l'année précédente. Enfin, s'il faut encore en rajouter, dans son rapport 2015 sur la pauvreté monétaire des personnes âgées, l'OCDE place la Suisse dans les 15 pays sur 34 où les per-

sonnes âgées sont le plus exposées à la pauvreté. Osons le dire, la majorité des Fribourgeoises et des Fribourgeois arrivera à la retraite sans fortune malgré une vie de labeur mais après avoir participé tout au long de sa vie par ses impôts au cadeau accordé à quelques personnes dont on préserve la fortune. J'ai vraiment de la peine à accepter ce système, même si sa suppression devait prêter à des héritiers, car j'en suis persuadée, le meilleur des héritages que les parents peuvent faire à leurs descendants, c'est de les soutenir jusqu'à leur envol dans leur vie d'adulte afin qu'ils y trouvent leur juste place de citoyenne et de citoyen.

C'est pourquoi, avec le groupe socialiste, je voterai encore lors de cette deuxième lecture l'option du Conseil d'Etat de réduire la franchise à 100 000 francs et je vous invite à soutenir ce consensus, qui devrait être acceptable pour toutes et pour tous.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Avec la nouvelle loi, l'entrée en EMS n'est plus un choix. La bonne personne au bon endroit! Il s'agit donc d'une forme de placement liée à une situation qui s'est dégradée chez une personne âgée fragilisée. On ne peut pas parler de privilège d'entrer dans un EMS en comparaison avec une personne qui peut rester à domicile. Demandez donc autour de vous, quel serait leur choix, le maintien à domicile ou un hébergement en EMS?

Le travail fait en EMS est remarquable mais le fait d'y aller reste toujours un cap difficile.

En butinant sur différents sites de nos cantons voisins, voilà ce qu'on y trouve régulièrement. La décision d'entrer en EMS est souvent difficile à prendre. Elle implique un changement de vie important et des répercussions aussi bien psychologiques que financières. Répercussions financières, mais pour qui? Mesdames et Messieurs, nous faisons effectivement une politique pour tous les Fribourgeois. Or, il n'est pas acceptable que certains doivent subir des conséquences plus grandes que d'autres à un moment de leur vie où ils sont fragilisés. Les personnes qui n'ont pas de moyens seront totalement prises en charge. Les personnes qui ont des revenus pourront aisément payer leur dû. Il reste donc cette tranche de la population, la classe moyenne, qui, elle, subit de plein fouet les répercussions financières. En gardant cette franchise à 200 000 francs, nous équilibrons l'effort sur l'ensemble de la population. Et croyez-moi, les contribuables qui payent aujourd'hui les impôts seront contents de pouvoir éventuellement bénéficier de cette franchise demain!

Ainsi nous demandons de garder le statu quo et le maintien de la première lecture.

**Kaelin Murith Emmanuelle** (PDC/CVP, GR). Lors de la première lecture, le député Christian Ducotterd a posé une question: qu'advierait-il en cas de remise d'une entreprise? Je crois que, dans le débat de la franchise, il est important de relever cet aspect-là.

Lorsqu'une personne entre dans un EMS, elle va solliciter une aide, soit la prestation complémentaire, soit la subvention pour les frais d'accompagnement. Le calcul de l'aide sera fait sur la base de sa fortune et de ses revenus. Dans la fortune déterminante, bien entendu, on va prendre en compte la fortune dont la personne est bénéficiaire au moment de l'entrée dans le home mais également la fortune dont elle s'est dessaisie. La notion de dessaisissement est une notion de droit fédéral. Le droit fédéral, au gré des années, l'a déterminée de la manière suivante. Tous les transferts de fortune, à quelque titre que ce soit, vont être comptabilisés dans la fortune de la personne qui va entrer dans un home. Ainsi, si vous avez une entreprise – on peut penser à un maître d'état qui remet son entreprise à son fils à 65 ans, à un prix naturellement plus favorable pour qu'il puisse continuer son entreprise – la fortune déterminante dans son calcul s'il entre dans un home à 70 ans, va être celle de l'entreprise au moment de la remise, la vraie valeur, pas la valeur de remise, sous déduction de 10 000 francs par année. Ainsi on voit que la répercussion continue pour les familles, avec de grands soucis s'il n'y a pas ces franchises sur remise.

Comme il a été dit dans le débat, les personnes qui n'ont pas de fortune vont être prises en charge complètement. Ça, on le respecte et on comprend que dans la vie on n'a pas de moyens. Effectivement, notre système social, notre filet social fait en sorte qu'on va prendre en charge tous les frais et c'est normal. Je ne suis pas tout à fait d'accord, parce que je vois pas mal de calculs avec la fortune de 550 000, les personnes qui ont une fortune plus élevée – disons 600 000 à 700 000 – si vous déduisez les 200 000 francs de fortune, il va leur rester 600 000 francs de fortune déterminante. Suivant leur statut social, ils vont avoir entre 10, 15 ou 20% de leur fortune qui va être saisie. Cela veut dire que la totalité de leur fortune va être prise, cette tranche, pour financer leur pension.

Donc, il reste la classe moyenne. Dans toutes ses déterminations, des discussions, que ce soit fiscales ou autres, on se pose bien la question: qu'est-ce que la classe moyenne? Mais là, c'est une vraie mesure pour la classe moyenne que cette franchise de 200 000. Cette classe a quand même un peu plus cotisé que ceux qui avaient des moyens plus faibles et elle a pu mettre de côté une petite entreprise ou un immeuble.

Pour cette classe moyenne, c'est vraiment motivant de savoir qu'il y a une récompense qui leur permettra de continuer à travailler pour cotiser et financer la partie sociale de ceux qui sont plus démunis.

Ainsi je vous invite à maintenir votre vote de la première lecture.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Si j'ai demandé la parole, c'est effectivement justement pour relever la question que j'avais posée lors de la première lecture, notamment concernant les sociétés simples, concernant les agriculteurs. De quelle manière cela se passe-t-il lors de la remise de l'ex-

ploitation? M<sup>me</sup> Kaelin vient de répondre. Ce qu'on voit bien, c'est qu'il y a un problème pour une société simple lorsqu'il y a entrée en retraite. Là, je me pose la question: comment va répondre M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat par rapport à cette problématique si on met la franchise à 100 000 francs?

**La Commissaire.** Je veux tout d'abord dire que le Conseil d'Etat propose de maintenir cette franchise de 100 000 francs. Plusieurs éléments ont déjà été donnés par M. le Député Thomet notamment, mais j'aimerais rappeler l'un ou l'autre chiffre.

Le nombre de personnes de 65 ans et plus tributaires de soins passera dans notre canton de 3400 en 2013 à 4520 en 2025, puis à 6200 en 2035. Quant aux lits d'EMS, ils passeront de 2100 en 2013 à environ 3500 lits en 2035. Les chiffres sont impressionnants et la décision que vous prendrez ce matin aura des conséquences à long terme. Il faudra évidemment augmenter les budgets pour pouvoir faire face si vous deviez voter cette franchise de 200 000 francs. Je rappelle également aussi que cette franchise de 200 000 francs est par personne, donc pour un couple c'est 400 000 francs. Si vous acceptez la franchise à 100 000, pour un couple, on est à 200 000. Il y a une logique qui pourrait être respectée quant à ce montant de 200 000, d'autant plus que la loi sur les prestations complémentaires a changé et qu'elle prend en compte pour une habitation – et c'était un des éléments qui avaient à l'époque incité le Grand Conseil à voter cette franchise de 200 000 – la franchise pour l'habitation est augmentée à 300 000 si un des conjoints habite encore dans cette habitation.

Ensuite, on nous dit que les conséquences sont plus grandes pour les personnes qui ont un peu plus de fortune et qu'on crée des injustices. Je pense que la plus grande injustice, elle est pour toutes les personnes, et c'est certainement la toute grande majorité des Fribourgeoises et des Fribourgeois, qui prennent leur 2<sup>e</sup> pilier en rente. Ce 2<sup>e</sup> pilier, la rente du 2<sup>e</sup> pilier, doit être intégralement prise en compte pour le calcul des soins d'accompagnement. Celles et ceux qui auront pris la fortune, on va leur laisser une franchise de 200 000, voire 400 000 si on est un couple. Finalement, cet argent-là ne sera pas utilisé pour contribuer aux coûts des soins d'accompagnement. Il y a aussi là vraiment une grande injustice pour la grande majorité des Fribourgeoises et des Fribourgeois qui prennent leur 2<sup>e</sup> pilier en rente.

Enfin, on sait qu'on a plus de 2/3 de la population fribourgeoise qui a moins de 100 000 francs de fortune. Là, je pense que c'est un élément aussi qui doit peser.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir la version du Conseil d'Etat à 100 000 francs.

Pour la question de M. le Député Ducotterd, c'est un petit peu compliqué, mais c'est volontiers que je vais essayer de répondre. C'est l'article 17 al. 5 de l'OPC AVS-AI qui prévoit que «la valeur vénale n'est pas applicable si légalement il existe

un droit d'acquérir l'immeuble à une valeur inférieure». Ce sont les Directives PC qui développent que «la valeur vénale n'est pas applicable si légalement il existe un droit d'acquérir un immeuble avec valeur inférieure». Tel est par exemple le cas s'il existe un droit à la reprise d'une entreprise agricole à la valeur de rendement ou d'un immeuble agricole au double de cette valeur de rendement. Vous aviez cité l'exemple d'une halle à poulets – si je me souviens bien – pour une valeur estimée à 1,3 million, qui serait cédée par le père à l'âge de 65 ans à son fils. Si le père a aujourd'hui 95 ans et qu'il doit entrer dans un EMS, on va prendre en compte – je vous passe tous les calculs – c'est un dixième du solde, à savoir 7250 francs par an si le conjoint de la personne vit à domicile et un cinquième du solde, soit 14 500 francs par an si la personne n'a pas de conjoint ou que celui-ci est aussi en EMS. Je vous donne volontiers le reste des calculs mais je pense que cela devrait suffire comme explication.

C'est avec ces remarques que je vous invite à soutenir la version du Conseil d'Etat.

- > Au vote, le résultat de la première lecture, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 64 voix contre 33 et 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:* Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 33.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emma

nuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (BR,UDC/SVP), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 64.*

*S'est abstenue:*

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB). *Total: 1.*

> Confirmation de la première lecture.

ART. 15 AL. 4 À 6

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Je m'excuse d'avoir déposé un amendement aussi illisible que l'autre. Donc, je lis et le traduis: «Der Kanton regelt die Restfinanzierung laut KVG für andere Leistungserbringer laut Artikel 7 Abs. 1.» – »Le canton règle le financement résiduel selon la LAMal pour les autres fournisseurs de soins selon l'article 7 al. 1.» C'est la question dont on a discuté à l'article 7. Je trouve qu'il est quand même insatisfaisant de dire que c'est une question qu'on a réglée dans la loi sur l'aide aux soins. Cela ne règle que les prestations qui sont purement des soins. De dire, comme M<sup>me</sup> Schnyder et M<sup>me</sup> la Commissaire aussi, que c'est une question qu'on examinera, qu'on règlera tôt ou tard, ce sont 10% – comme M<sup>me</sup> la Commissaire l'a confirmé – de prestations médico-sociales qu'on devrait régler dans cette loi-ci, celle dont on discute actuellement. D'autres cantons l'ont fait. Les cantons qui ne l'ont pas fait, parce que c'est une discussion au niveau fédéral maintenant, s'exposent à des recours au Tribunal fédéral, parce que la LAMal le demande de façon obligatoire.

Je pense qu'il n'est pas judicieux de dire: on réfute les accusations des Spitex privés. Dans un premier temps, les Spitex privés – même si je ne partage pas la moitié de leurs revendications – ont fait des propositions, ont refait des propositions. Et, quand on ne reçoit pas une réponse avant le débat de la commission, après les débats de la commission, après la première lecture, à la fin, quand il n'y a aucune de ses propositions qui est traitée dans la loi mais qu'on dit qu'on examinera ça tôt ou tard, il est évident que ce n'est pas satisfaisant. Donc, il faut au moins mentionner qu'on tient compte de l'article 25 al. 5 LAMal, qui demande qu'on règle ce financement résiduel, qui a sa place dans cette loi-ci.

Avec cet amendement, j'aimerais mettre ça dans cette loi-ci.

**Menoud Yves** (PDC/CVP, GR). La commission n'a pas pu prendre position du fait qu'elle ne s'est pas réunie.

**La Commissaire.** Tout d'abord, je m'oppose à l'accusation de dire qu'on n'a pas répondu aux questions. On répond aux questions au moment où elles sont posées. Elles le sont maintenant et on répond maintenant. La lettre – je l'ai dit – on l'a reçue hier. Donc, je vois mal comment on aurait pu répondre en un jour.

Maintenant, la question du financement, elle est réglée dans la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins pour tous les prestataires, pas seulement pour les Spitex. Vous n'avez pas ici les pourcentages de participation de l'Etat, c'est réglé dans la loi sur le nouveau régime du financement des soins. Cela ne fait pas de sens d'introduire un article qui vient brouiller les choses. Je l'ai dit clairement, dans cette loi du nouveau régime du financement des soins, l'article 3 – je l'ai lu tout à l'heure et je veux bien vous le relire une deuxième fois -: «Pour les soins fournis par les autres organisations de soins et d'aide à domicile, la part des coûts non prise en charge par l'assurance maladie obligatoire est facturée aux patients et patientes à hauteur de 20% au plus de la contribution de l'assurance maladie. Le coût résiduel est à charge de l'Etat.» Les choses sont claires. On est en train d'examiner ce coût résiduel.

Maintenant, à l'article 15 al. 4: «L'Etat subventionne les services d'aide et de soins à domicile exploités ou mandatés». S'ils sont mandatés, on soutiendra la même chose. Donc, les choses sont claires, d'une part, dans la loi sur le nouveau régime des soins de longue durée, d'autre part, dans le cadre de la loi sur les prestations médicales.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de refuser cet amendement.

> Au vote, la proposition de M<sup>me</sup> Mutter, opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 89 voix contre 2 et 2 abstentions.

*Ont voté en faveur de l'amendement Mutter:*

Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB). *Total: 2.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet

Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

*Se sont abstenus:*

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB). *Total: 2.*

> Confirmation de la première lecture.

ART. 16

> Confirmation de la première lecture.

ART. 17 À 20

> Confirmation de la première lecture.

ART. 21 À 23

> Confirmation de la première lecture.

ART. 24 À 29, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

**Vote final**

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 90.*

*S'est abstenue:*

Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP). *Total: 1.*

—



## Projet de loi 2013-DSAS-77 Senior+ Loi sur l'indemnité forfaitaire<sup>1</sup>

Rapporteur: Yves Menoud (PDC/CVP, GR).

Commissaire: Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.

### Deuxième lecture

#### ART. 1

> Confirmation de la première lecture.

#### ART. 2 ET 3

> Confirmation de la première lecture.

#### ART. 4

**Menoud Yves** (PDC/CVP, GR). Le règlement d'octroi de l'indemnité forfaitaire pouvant varier d'un district à l'autre, la commission a proposé l'adjonction d'un alinéa 2 (nouveau) à cet article 4 afin d'obliger les commissions de district à se coordonner dans le but de favoriser l'égalité de traitement dans l'ensemble du canton.

Le Conseil d'Etat ne s'est pas rallié et, au vote, c'est la version du Conseil d'Etat qui a été acceptée à une très faible majorité, comme ce fut déjà le cas dans le cadre de la commission.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 82 voix contre 8 et 1 abstention.<sup>2</sup>

#### *Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Long-

champ Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorret Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 82.*

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):* Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total: 8.*

#### *S'est abstenu:*

Schneuwly André (SE,ACG/MLB). *Total: 1.*

> Confirmation de la première lecture.

#### ART. 5 ET 6

> Confirmation de la première lecture.

#### ART. 7 ET 8

> Confirmation de la première lecture.

#### ART. 9

> Confirmation de la première lecture.

#### ART. 10, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

#### *Ont voté Oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Domi-

<sup>1</sup> Message pp. 650ss.

<sup>2</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 698ss.

nique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorret Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 94.

*S'est abstenue:*

Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP). Total: 1.

—

## Rapport 2016-DSAS-5 Amélioration du taux de réussite des réanimations cardio-respiratoires (Postulat 2013-GC-17 Marc-Antoine Gamba/ Eric Collomb)<sup>1</sup>

### Discussion

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** En réponse au postulat de MM. les Députés Marc-Antoine Gamba et Eric Collomb sur l'amélioration du taux de réussite des réanimations cardio-respiratoires, nous proposons de créer dans le canton de Fribourg un groupe de *first*

*responders*. C'est pour nous un élément extrêmement important et nous avons travaillé avec les différents partenaires (fondation Fribourg Cœur, samaritains, services d'ambulance) afin de mettre sur pied un concept de premiers répondants dans le canton de Fribourg. Nous avons élaboré un premier jet avec la centrale 144. Nous devons ensuite le discuter avec l'ensemble des partenaires pour nous mettre d'accord. Je crois que c'est vraiment un projet où tous les partenaires doivent être ensemble pour créer ce concept de premiers répondants. L'objectif est que toutes les personnes qui sont au bénéfice d'une formation BLS-AED et qui le souhaitent puissent s'annoncer comme bénévoles intervenants. Nous aurons une application informatique et, au moment où une personne aurait un arrêt cardiaque dans le canton, la centrale 144 alerterait les bénévoles se trouvant à proximité du lieu de l'incident. Ces bénévoles quittanceraient alors pour informer qu'elles se rendent sur le lieu pour intervenir. Nous souhaitons pouvoir mettre sur pied un immense réseau de bénévoles dans le canton. Plusieurs groupes existent déjà et ça fonctionne extrêmement bien. Il y a différentes expériences dans d'autres cantons, qui nous indiquent que c'est vraiment une bonne solution à mettre en place.

En parallèle, il y a 38 véhicules de police équipés avec un défibrillateur; pas moins de 500 policiers sont formés à l'utilisation de ces défibrillateurs et peuvent intervenir également très rapidement.

Pour mettre en place toute cette stratégie, nous nous sommes basés sur les recommandations qui sont faites. La question sur ces recommandations, c'est que l'installation des défibrillateurs et la formation d'un nombre suffisant de sauveteurs est un prérequis. C'est ce que nous avons avec les services d'ambulance, les policiers et avec un certain nombre de défibrillateurs, soit un peu plus de 140 dans le canton. On va aussi être attentifs à une grande sensibilisation de la population pour reconnaître les signes précurseurs d'un arrêt cardiaque et de savoir qui appeler rapidement, à la formation aux massages cardiaques et c'est donc avec ce réseau *first répondants* que nous entendons mettre cela en place et puis, évidemment diminuer au maximum le temps de réponse des services de secours.

Une question qui était également importante pour nous, c'est la récolte des données concernant les activités. Vous avez vu dans le rapport qu'au Tessin ils ont un recensement. Donc, dans ce cadre-là, nous allons travailler avec Fribourg Cœur, qui s'est engagé, sur le modèle du Tessin, à faire ce monitoring. Ça se fera également avec l'Association des responsables d'ambulances fribourgeoises. On aura donc là des chiffres qui nous permettront d'avancer.

Concernant la formation des jeunes aux premiers secours, nous avons eu des discussions avec la Direction de l'instruction publique. Celle-ci ne souhaite pas qu'il y ait des cours de massages cardiaques dans les écoles secondaires, tout

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1333ss.

d'abord pour des questions de responsabilité si ces jeunes étaient amenés à devoir procéder à un massage cardiaque sur un lieu d'accident et que la personne décède. Cela pourrait être stigmatisant. Par ailleurs, ces cours sont prévus dans le cadre des cours de sauvetage pour l'obtention du permis de conduire.

En ce qui concerne le secondaire II, là aussi, certains établissements font des sensibilisations. Il y a une enquête qui a été menée dans l'ensemble des établissements et les Directions d'écoles ne souhaitent pas encore intégrer cette matière en plus du programme. Mais elles relèvent chacune qu'il y a cette formation dans ces cours de sauveteurs pour l'obtention du permis de conduire. La DICS estime que cette formation n'est pas une mission de l'école. Si on rajoute des missions à toutes celles de l'école, ça devient alors difficile pour l'école de remplir déjà les missions pour lesquelles elle est mandatée.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport, en disant que le Conseil d'Etat est très sensible à l'importance d'améliorer les chances de survie suite à un arrêt cardio-respiratoire. Avec les mesures que nous allons mettre en place et renforcer, nous entendons améliorer les chances de survie suite à un arrêt cardio-respiratoire dans le canton de Fribourg.

**Gamba Marc-Antoine** (PDC/CVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis membre du Conseil de fondation Freiburg Herz/Fribourg Cœur. Je m'exprime au nom de mon parti, en mon nom et en celui d'Eric Collomb.

Après analyse de ce rapport, nous sommes très satisfaits de l'étude et des propositions faites, comme l'ordonnance pour l'annonce des défibrillateurs. L'ensemble du travail va dans le sens de l'amélioration de la chaîne des premiers secours, lors de la réanimation cardio-vasculaire. Il y est bien décrit la législation, les habitudes de notre canton et des autres cantons. Il nous reste, à nous les Fribourgeois, de passer aux actes, ce qui est la chose la plus importante. Notre parti tient à souligner que les statistiques sur l'emplacement des défibrillateurs devraient être rapidement utilisées pour améliorer leur positionnement. Le sud du canton a particulièrement l'impression d'avoir très peu d'appareils.

En ce qui concerne les premiers répondants, nos amis germanophones soulignent qu'ils ont déjà un système de premiers répondants et qu'ils espèrent que le système cantonal fera aussi bien, voire mieux que le leur, et qu'ils y soient bien intégrés. Le seul point qui, selon nous, mérite une meilleure analyse, est l'information des jeunes aux premiers secours. Je cite le rapport en 2012: «La Direction de l'instruction publique a décidé de ne pas entrer en matière.» Ceci est méga étonnant comme le dirait un de mes *djeuns*. Au Tessin, tous les élèves de 12 à 16 ans reçoivent un enseignement court d'un après-midi et, bien sûr, ces jeunes ont permis de sauver des vies. Ce canton a d'ailleurs le meilleur taux de survie de la réanimation en Suisse. Tous ceux qui ont appris à nager ou

à skier dans leur jeunesse le savent pour la vie. Je cite encore: «Dans tous les cantons, la population est initiée à la réanimation par un cours visant l'obtention du permis de conduire». Cela nous réjouit, mais est-ce que tous les Fribourgeois ont un permis de conduire?

Après avoir transformé notre motion Gamba/Collomb en postulat et l'avoir traité de façon légère, nous espérons que le Conseil d'Etat saura mieux considérer nos jeunes, qui sont notre avenir.

Je ferai encore une petite remarque personnelle: il n'y a pas besoin de suivre des cours pour sauver des vies, il faut surtout masser le cœur et appeler du secours si une personne s'écroule devant vous.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (ACG/MLB, SE). Mit Interesse habe ich den vorliegenden Bericht sowie die akribische Auflistung gelesen, von all dem, was man bei einem Herzstillstand tun sollte und tun kann, wie die Situation in jedem einzelnen Kanton aussieht sowie die bisher getätigten richtigen und wichtigen Massnahmen in unserem Kanton.

Ernüchternd war für mich jedoch die Schlussfolgerung. Die ergriffenen Massnahmen wurden gelobt, so das Inventar der Defibrillatoren, die Unterstützung der First Responders, aber damit lässt man es bewenden. Der allerwichtigste, billigste Schritt, folgt leider nicht, nämlich die Information und Sensibilisierung der Bevölkerung, zu instruieren, wie man in den ersten entscheidenden Minuten nach einem Herzstillstand richtig handelt! Damit ein möglichst breiter Teil der Freiburger Bevölkerung weiss, wie zu handeln ist, wenn jemand bewusstlos zusammenbricht und nicht mehr atmet, sind zusätzlich zu den bereits ergriffenen Massnahmen Informationsveranstaltungen, Presseinformationen, niederschwellige Schulungen und das Durchführen von Aktionstagen unerlässlich.

Mich interessiert deshalb, ob solche Massnahmen bereits geplant sind und wenn ja, wie weit diese Bemühungen bereits fortgeschritten sind.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: vu mon âge avançant, j'ai un plus grand risque de faire un arrêt cardiaque que le plus jeune de nos collègues dans ce Parlement.

Le groupe libéral-radical a étudié avec une attention particulière le rapport concernant le postulat de nos collègues Marc-Antoine Gamba et Eric Collomb. Le rapport présente de manière intéressante et sérieuse la problématique de la réanimation des personnes en situation d'arrêt cardio-vasculaire et les mesures et gestes qui permettent de sauver ces personnes. Le rapport présente encore un comparatif de la situation dans différents cantons. Fribourg n'est pas en avance, mais entreprend des démarches. Par contre, il faut saluer le fait que nos policiers fribourgeois sont formés à l'utilisation

des défibrillateurs et également équipés de ces appareils, ceci contrairement à d'autres cantons. Par contre, ce que le rapport ne mentionne pas, ce sont les chiffres qui peuvent amener à une analyse différente de la situation. En Suisse, 9000 personnes subissent un accident cardiaque chaque année. Mais, ce que vous devez savoir, c'est que seules 5% des personnes survivent, parce que les défibrillateurs actuellement à disposition du grand public et la formation en général sont insuffisants en Suisse. Le Tessin a pris au sérieux cette problématique depuis plus de 10 ans et voit le taux de survie des personnes atteintes d'un malaise cardiaque grimper à 35%. Dans certains pays du Nord, le taux s'élève même à près de 50%. On sauve en Suisse aujourd'hui environ 450 personnes, mais on pourrait en sauver 4000 de plus avec une réelle volonté d'aller dans ce sens.

Là, je m'exprime à titre personnel. J'estime qu'en augmentant le nombre de personnes formées aux massages cardiaques et à l'utilisation des défibrillateurs, notre canton pourrait faire un grand pas dans le bon sens. Il y a une année, je proposais, dans une question écrite au Conseil d'Etat, que chaque apprenti dans ce canton puisse suivre la formation d'une demi-journée BLS compact basic live support. Fausse bonne idée, le cursus dépendant des ordonnances fédérales, m'a répondu le Conseil d'Etat. J'invite tout de même le Conseil d'Etat à réfléchir à cette solution en collaboration avec les associations professionnelles.

Dans le cadre de mon activité de directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, j'ai fait installer quatre défibrillateurs sur nos trois sites actuels de travail. C'est peut-être beaucoup trop par rapport à ce qu'on lit dans le rapport, mais il y en a quatre et ils sont là. Tous les collaborateurs de mon association ont suivi le cours BLS compact d'une demi-journée, donné par un spécialiste fribourgeois du domaine, un infirmier extraordinaire. Ce cours a eu d'ailleurs un immense succès, puisque plusieurs collaborateurs sont venus chez moi insister pour suivre la formation complète de deux jours. Je leur ai donné la possibilité de le faire. J'y ai participé et j'ai fait le cours. L'entraînement était intense et, physiquement, je peux vous assurer que le massage cardiaque est pénible. S'il faut tenir 20 minutes, vous êtes contents si vous avez un collègue à côté de vous qui vous remplace de temps en temps.

J'encourage dès lors chacun d'entre nous, dans sa sphère d'activité, de convaincre un maximum de personnes à suivre ce cours et d'encourager les dirigeants d'entreprises à l'organiser. Vu la formation de mes collaboratrices et collaborateurs, j'ai aujourd'hui, comme eux d'ailleurs, une chance sur deux de survivre à un accident cardio-vasculaire dans le cadre de mon activité professionnelle. Je vous invite à prendre les mêmes mesures et c'est volontiers que je vous donne les coordonnées d'un formateur exceptionnel et très motivant, un infirmier fribourgeois.

En conclusion, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et invite le Conseil d'Etat à mettre en place un concept de premiers répondants performant.

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL). Domiciliée dans une région périphérique où l'intervention rapide de l'ambulance reste aléatoire, j'ai pris connaissance avec plaisir de ce rapport, qui m'apporte quelques réconforts sur les possibilités d'être secourue en cas d'arrêt cardio-respiratoire. Une large place est laissée dans ce rapport à ce qui se fait dans les autres cantons et je salue que le point 2.2 sur les groupes de premiers répondants soit bien développé, tant l'intervention de ces personnes bénévoles, qui se sont formées en réanimation et en défibrillation, est innovante et prometteuse. En effet, leur présence rapide auprès d'une personne en arrêt cardio-respiratoire revêt une importance capitale pour ses chances de survie. Comme l'ont déjà relevé les collègues Gamba et Wicht, l'exemple du Tessin est vraiment très probant. Grâce à un enseignement des gestes de premiers secours à large échelle et une participation active de la population, le taux de survie après un tel accident est, d'après les renseignements que j'ai trouvés sur le site de Fribourg Cœur, un petit peu plus élevé que ce que M. Wicht a cité: il était à 35%, moi je suis arrivée à 38%. Mais, ce qui est important à dire en plus, c'est que celui des victimes qui ne sont pas secourues est juste de 3-5%. Dans notre canton, la fondation Fribourg Cœur, soutenue financièrement par la Direction de la santé et des affaires sociales, s'est donnée pour but depuis 2012 de former des groupes de premiers répondants proches de la population. Je souhaite de tout cœur – et ce n'est pas peu dire – que dans un proche avenir, des synergies entre toutes les entités formées pour les urgences (ambulanciers, pompiers, centrale du 144, premiers répondants et autres samaritains) puissent se créer et offrir à la population une présence rassurante. Le soutien que le Conseil d'Etat promet dans sa conclusion du rapport, pour la mise en œuvre de ces synergies, sera primordial. Je ne peux que souhaiter qu'il soit activé rapidement.

**Bürdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Vizeamman der Gemeinde Plaffeien, einer der betroffenen peripheren Gemeinden im Voralpengebiet, bei denen eine Intervention durch geschulte Rettungskräfte, sogenannte First Responders, bis zum Eintreffen der Rettungsdienste oftmals entscheidend ist, da die Distanz zu den Ambulanzstationen vielfach zu lange ist, um ein rechtzeitiges Intervenieren zu garantieren.

Die Erarbeitung einer kantonalen Strategie auf diesem wichtigen Gebiet ist sehr begrüssenswert. Im Sense-Oberland sind in insgesamt 11 Gemeinden aktuell 31 First Responders aktiv. Weitere Gruppen sind noch im Aufbau. Diese Privatinitiative, die First Responders SenseSüd, ist ein unabhängiger Verein und hat sich zu einem nicht wegzudenkenden Dienst im Gesundheitsbereich für unsere Region entwickelt – gerade weil die Stationierung der Ambulanzen in Wünnewil, Tafers und Freiburg für unsere Gegend nicht optimal ist.

Jeder der First Responder im Sense-Oberland ist bereits heute mit einem Defibrillator ausgerüstet, und es besteht seit über 2 Jahren ein abgesprochenes und vom Swiss Resuscitation Council bewilligtes Ausbildungs- und Einsatzkonzept.

Sinnvoll ist in peripheren Gegenden auch, dass die First Responder nicht nur bei kardiologischen Notfällen intervenieren können, sondern bis zum Eintreffen der Rettungsdienste auch andere Notfälle abdecken können, womit der Interventionskatalog möglichst breit gefasst wird.

In letzter Zeit stellen wir vermehrt fest, dass die Alarmierung der First Responder leider oftmals nicht rechtzeitig stattfindet. Vielfach erfolgt eine Nachalarmierung durch die Ambulanz, da die Zentrale 144 nicht direkt die First Responder alarmiert. So geht für die betroffenen Personen wichtige Zeit verloren. Die Verantwortlichen müssen daher alles unternehmen, damit diese zentrale Koordination garantiert ist und im Ernstfall richtig reagiert wird. Hier dürfen keine Abstimmungsprobleme auftreten, dies im Interesse der gesamten Bevölkerung.

Ich habe deshalb folgende Fragen an Frau Staatsrätin.

1. Werden die bestehenden First Responder-Gruppen während der Ausarbeitung des kantonalen Konzeptes weiterhin im Ernstfall durch die Nummer 144 informiert und frühzeitig einbezogen oder wird dies in dieser Zeit ausgesetzt?
2. Werden die Erfahrungen der bestehenden First Responder-Gruppen und die bestehenden Ausbildungskonzepte, die übrigens in Deutsch und Französisch vorhanden sind, in die Erarbeitung des kantonalen Konzeptes einbezogen?

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). Le groupe socialiste s'est aussi penché avec grande attention sur le rapport du Conseil d'Etat, suite au postulat de nos collègues Eric Collomb et Marc-Antoine Gamba. Nous remercions le Conseil d'Etat pour la qualité du travail et l'exhaustivité des informations. S'il est intéressant de s'informer de ce qui se passe dans d'autres cantons, il est aussi rassurant de constater que notre canton a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures:

- > le soutien financier à la création de la fondation Fribourg Cœur en 2012;
- > l'ordonnance sur l'obligation d'annoncer l'installation des défibrillateurs auprès de la centrale fribourgeoise du 144, permettant ainsi une vision claire de l'existence et de la localisation de ces appareils;
- > la mise en place, en collaboration avec la Police cantonale et la fondation Fribourg Cœur, d'un début de réseau de premiers répondants.

Nous rejoignons cependant la position du Conseil d'Etat concernant la formation des élèves de la scolarité obligatoire à la réanimation cardio-respiratoire. Même si le canton du

Tessin la pratique à large échelle, il nous paraît important de préserver nos jeunes de porter de telles responsabilités. Il n'en demeure pas moins, et là, je rejoins notre collègue Wicht, que le fait de former des personnes à large échelle est un plus pour sauver des vies. Comme de nos jours de plus en plus de jeunes ont tendance à postposer, voire à ne plus vouloir obtenir le permis de conduire, il nous semble pertinent d'essayer d'atteindre cette population à travers d'autres possibilités de formation. Nous proposons donc au Conseil d'Etat aussi d'envisager une formation volontaire à la réanimation cardio-respiratoire offerte aux jeunes du secondaire II – nous, on l'imagine plutôt non professionnelle, simplement peut-être parce que plus de temps à disposition. Loin de nous l'idée de vouloir charger l'école de missions supplémentaires, mais si cela se fait sur la base d'un volontariat et à l'occasion de semaines thématiques ou de cours à option, cela ne devrait en aucun cas charger les programmes des collèges et permettrait ainsi, je le répète, d'élargir le nombre de personnes aptes à pratiquer des premiers secours.

C'est avec ces quelques considérations et propositions que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**La Commissaire.** Je remercie tous les intervenants qui ont soutenu ce concept que nous souhaitons mettre en place dans le canton. Je me réjouis de pouvoir renforcer ce concept des premiers répondants dans le canton de Fribourg et ce que nous avons prévu, c'est vraiment de nous greffer sur ce qui existe déjà et ce n'est pas de réinventer la poudre. On est partis sur la base de ce qui existait pour le formaliser et pouvoir coordonner et harmoniser les pratiques, mais, évidemment, en se basant sur toutes les expériences en cours, notamment en Singine, mais aussi dans d'autres régions du canton.

La question qu'il faut bien préciser par rapport aux premiers répondants de la Singine, c'est qu'il y a dans ce groupe encore un autre rôle, puisqu'ils ont une formation plus avancée que ce qui est demandé dans le *first responder*-là. Ils sont vraiment partenaires des services d'ambulances, en attendant ceux-ci lorsqu'ils n'arrivent pas dans les délais en raison de l'éloignement. Evidemment, tout ce rôle-là, avec l'élargissement dont vous avez parlé, sera maintenu. On est dans un deuxième niveau, où on a des bénévoles sur l'ensemble du canton qui s'annonceront. Si moi, par exemple, j'ai la formation et que je sois annoncée, que mon téléphone sonne et qu'on me dise qu'il y a un arrêt cardiaque tout proche, je peux quitter et me rendre sur les lieux pour aider la personne. C'est comme ça que c'est prévu. Ce sont les premiers répondants singinois qui s'annonceront volontaires sur le premier réseau, qui seraient en train de faire du ski au Moléson; ils pourraient intervenir tout de suite. Ou la même chose pour un Gruérien qui irait skier au Lac Noir.

Donc, c'est vraiment deux choses un peu différentes. Là, c'est de tisser une toile d'araignée de bénévoles sur tout le canton, prêts à intervenir où qu'ils soient, du moment qu'ils se

trouvent à proximité d'une personne qui souffre d'un arrêt cardio-respiratoire. Ceci est vraiment quelque chose d'important.

En ce qui concerne la formation, je transmettrai à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport les différentes demandes qui ont été faites, notamment la question des cours volontaires. Cela se fait déjà dans l'une ou l'autre école. Je transmettrai également à la Direction de l'économie et de l'emploi pour les apprentis. Ce qui avait été relevé notamment dans la réponse à la question de M. le Député Wicht, c'était que l'expérience avait démontré que d'introduire des cours supplémentaires qui sont pris sur les temps de présence dans les entreprises formatrices n'était pas apprécié par les maîtres d'apprentissage. Mais, si les associations de patrons sont prêts à rediscuter de cette question-là, j'inviterai mon collègue à prendre les contacts nécessaires. Je suis aussi convaincue que plus on peut sensibiliser, mieux c'est. Ceci me permet de répondre à la question des mesures qui sont organisées. Il y a de nombreuses mesures qui sont organisées, notamment dernièrement, il y a à peu près un mois, il y a eu la journée 144. Il y avait plusieurs endroits dans le canton où les services d'ambulances étaient présents, notamment sur la place Georges-Python. Ils étaient présents toute la journée afin de sensibiliser la population aux premiers gestes. Comme l'a relevé le D<sup>r</sup> Gamba, simplement le premier geste du massage cardiaque, qu'on peut toutes et tous faire en cas de besoin, est essentiel. Je pense que ces journées de sensibilisation sont extrêmement importantes et vont à nouveau avoir lieu l'année prochaine et les suivantes. D'ailleurs, au moment où on appelle le 144, ce service peut aussi donner tous les renseignements jusqu'à l'arrivée des ambulanciers. Heureusement, nos services d'ambulances arrivent extrêmement rapidement et peuvent ensuite prendre le relais. Mais, cette intervention rapide permet effectivement de sauver des vies et de décupler les chances de survie.

Par rapport à la question pour la Singine, le réseau *first responder* est absolument indispensable et fait partie de notre maillon nécessaire pour les urgences pré-hospitalières.

Je n'ai pas été informée de problèmes d'alertes pour ce service; je regarderai avec la centrale 144 afin de savoir ce qu'il s'est passé.

Donc, je peux garantir que les groupes qui existent continuent et sont pris en compte, ainsi que les expériences.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Rapport 2015-DSAS-88 Structures d'accueil d'urgence pour personnes en difficulté (Postulat 2015-GC-7 Daniel Gander)<sup>1</sup>

### Discussion

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). Permettez-moi en quelques lignes de revenir sur cette situation tragico-comique. Comme dit dans mon postulat, il s'agissait en fait de trouver dans l'urgence un logement pour une personne âgée en difficulté. Cette urgence provenait du fait que M<sup>me</sup> X devait quitter son appartement, afin que le propriétaire puisse y faire des réparations. En s'exécutant trop tardivement, M<sup>me</sup> X n'a eu d'autre alternative que de faire conduire 50 m<sup>3</sup> de mobilier dans un garde-meubles, puis de loger à l'hôtel, car, malgré ses recherches auprès de différentes régies de la place, elle n'avait pu obtenir un logement adéquat. Faut-il préciser encore que ses rentes n'étaient vraiment pas mirobolantes et que sa situation financière, selon ce qu'elle déclarait, ne la favorisait guère? Fin novembre 2014, surpris d'apprendre que M<sup>me</sup> X logeait à l'hôtel depuis des mois, je me suis mis en quête d'une solution. J'ai donc contacté différents services de la commune de Fribourg et de l'Etat, ceci sans grand succès. De plus, comme cette dame avait fait part à l'hôtelier que quelqu'un s'occupait de lui trouver un logement, elle fut renvoyée en plein Nouvel-an. C'est donc le 31 décembre à midi qu'il fallut la prendre en charge, avec ses valises, et la conduire dans un autre hôtel. Après un mois payé, le nouvel hôtelier lui demanda de partir. A noter au passage que M<sup>me</sup> X, après avoir été convoquée et entendue par un responsable du Service des finances, dut s'acquitter de ses retards et dut avouer qu'elle avait quelques dizaines de milliers de francs à disposition. L'affaire ne se termina donc pas trop mal, puisque fin janvier, avec l'aide d'une amie travaillant dans une régie, tout en ayant un nouvel aperçu de la situation financière, nous avons pu enfin loger cette dame dans un immeuble semi-protégé et avec un loyer modéré. Une telle situation n'est, il est vrai, pas très courante. Malgré tout, elle pourrait très bien se reproduire. Dès lors, il me semble donc important que des personnes momentanément en difficulté puissent s'adresser aux services communaux et de l'Etat pour disposer rapidement d'une structure d'accueil. Il m'est permis de relever, depuis mon intervention, qu'un tel dispositif d'hébergement d'urgence a été mis en place par l'Etat et les communes. Je note également dans le rapport que les mesures préventives ont aussi été instaurées afin de faciliter l'accès au logement dans des situations précaires et qu'une commission cantonale a été mise sur pied dans ce sens.

Vu ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat pour l'élaboration de ces mesures et tiens à signaler que je me rallie aux propositions telles que proposées. Je félicite aussi le rédac-

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1149ss.

teur du rapport, auquel je souhaite une longue et fructueuse retraite.

**Bourguet Gabrielle** (*PDC/CVP, VE*). Ne connaissant pas personnellement la situation de M<sup>me</sup> X précitée, ma prise de position se basera sur le rapport qui nous est soumis.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a analysé avec intérêt ce rapport, qui répond au postulat de notre collègue député Gander. Ce rapport met d'abord en exergue une situation tendue du marché du logement dans notre canton. Or, le logement représente une part importante du budget d'un ménage, comme vous avez pu le constater. Je pense donc que nous devons d'abord rester attentifs à ce fait-là. Il est clair que l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de l'hébergement d'urgence est subsidiaire à la responsabilité individuelle, mais qu'un dispositif est nécessaire pour les cas d'urgence justement qui sont, selon le rapport, allés en augmentation ces dernières années. Dans ce domaine, on peut lire que le Conseil d'Etat confie un mandat au centre d'accueil de nuit La Tuile. Pour avoir eu l'occasion de visiter ce centre et d'échanger avec son directeur, je tiens ici à relever le magnifique travail qui est réalisé et à féliciter toutes celles et tous ceux qui s'engagent au service des personnes qui rencontrent des difficultés sur leur chemin de vie. La Tuile propose un accueil d'urgence, mais aussi, et c'est très important, un dispositif de réinsertion par le logement. Ils ont ainsi des places d'accueil d'urgence, mais aussi des logements accompagnés et des accompagnements en logements par exemple. Il s'agit là de prévention de retour en accueil d'urgence et les services sociaux régionaux complètent ce dispositif en trouvant des solutions adaptées à des situations particulières.

Au niveau de la prévention, on peut relever la plateforme mise en place par le Service de l'action sociale, qui réunit les principaux acteurs concernés, dont les représentants des régies, des propriétaires, des services sociaux régionaux et d'autres institutions, afin de dialoguer et trouver des solutions pour faciliter l'accès au logement ou le maintien dans un logement pour des personnes en situation de précarité. On peut donc là aussi constater à satisfaction l'effort de tous les acteurs concernés pour trouver des solutions.

Conscient du lien mis en lumière par un autre rapport entre les problèmes de logement et l'endettement, on peut lire que le Conseil d'Etat porte également une contribution à Caritas Fribourg, qui offre des consultations sociales et juridiques ou de l'aide à la gestion de budget et à la gestion administrative.

En conclusion, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique note à satisfaction que la question de l'hébergement d'urgence et la prévention dans ce domaine font l'objet d'une attention soutenue de l'Etat et des acteurs du marché concerné dans notre canton. Sur la base de ces considérations, je vous invite, comme mon groupe, à prendre acte de ce rapport.

**Portmann Isabelle** (*PLR/FDP, SE*). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat vom Bericht des Staatsrates zum Postulat von Daniel Gander Kenntnis genommen. Gleich wie der Staatsrat ist sie sich bewusst, dass die angespannte Wohnungslage im Auge behalten werden muss. Sie findet, dass der Staatsrat sich genügend einsetzt mit der ins Leben gerufenen Kommission zur Beobachtung der Wohnungssituation und der finanziellen Unterstützung von La Tuile und Caritas Freiburg.

Wie man festgestellt hat, gibt es grosse Zusammenhänge zwischen Verschuldung und Wohnungsnot. Darum sollte vor allem präventiv gearbeitet werden.

Auch wir möchten es hier nicht unterlassen, La Tuile für die grossartige, unbürokratische Arbeit für die in Wohnungsnot geratenen Bürgerinnen und Bürger ganz herzlich zu danken.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste a étudié aussi avec un vif intérêt ce rapport du Conseil d'Etat, suite au postulat de notre collègue Daniel Gander, et en félicite les auteurs pour sa qualité et sa clarté. Il apparaît que le canton de Fribourg vit depuis des années une situation de logement soumise à de fortes tensions et que cela engendre bien évidemment des répercussions sur les budgets des ménages les plus fragiles, de ceux des jeunes et même ceux de la classe moyenne. Le rapport rappelle aussi que l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de l'hébergement d'urgence passe après la responsabilité individuelle et qu'il est aussi de la compétence des communes, avant celle du canton. Le canton a confié ce mandat d'hébergement d'urgence à la Tuile, qui accueille depuis 2000, à satisfaction, les personnes sans abri et/ou en situation de détresse. L'offre de la Tuile s'est étoffée au fil des ans et on ne peut que féliciter cette institution pour le travail admirable effectué au quotidien auprès de personnes fragiles, de même que les Services sociaux régionaux, qui interviennent aussi de manière régulière dans ces situations.

On dit souvent, chers Collègues, qu'on mesure l'humanité d'une société à la façon dont elle s'occupe de ses membres les plus fragiles. Il est rassurant de savoir que le canton investit dans des mesures de prévention, à travers des rencontres entre les principaux partenaires, de même qu'à travers le soutien à des associations telles que Caritas Fribourg et dans des mesures de protection à travers la Tuile, avec ses 50 places d'hébergement d'urgence et son dispositif de réinsertion.

Tout ceci a bien sûr un coût, d'abord humain, difficile à évaluer à travers les situations de détresse, mais qui n'en reste pas moins présent, puis un coût financier, un peu plus d'un million de frs par année. Si nous avons à nous féliciter du soutien apporté à la Tuile et à Caritas, outre par le canton par la LoRo, dans ce type de projet, nous pouvons nous étonner qu'un canton aussi riche que le nôtre ait besoin de tels soutiens. De plus, comme la plupart des groupes ont relevé l'utilité ou l'importance de telles structures d'hébergement d'urgence, j'aimerais, à titre personnel, que cet enthousiasme

perdre si par malheur nous avions à réfléchir à de nouvelles mesures d'économie. Je vous rappelle que dès que la situation financière d'un Etat se péjore, il est bien tentant de s'attaquer rapidement aux subventions en faveur des plus faibles.

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Geschäftsleiter einer Institution für Menschen mit psychischen Beeinträchtigungen.

Das Mitte-Links-Bündnis dankt dem Staatsrat für den Bericht. Aus dem Bericht wird klar, dass sich der Staatsrat in Zusammenarbeit mit den verschiedenen Partnern bemüht, für Menschen in besonderen Wohn- und Lebenssituationen Wohnraum zu schaffen respektive Notunterkünfte anzubieten. Verschiedene Partner vom Staat, Gemeinde, Leistungsanbieter etc., beteiligen sich daran, Angebote zu machen. Die Unterstützung ist subsidiär, was auch wichtig und richtig ist. Die Gemeinden und Gemeindeverbände haben einen ganz wichtigen Stellenwert in der Unterstützung und zwar zusammen mit den Sozialdiensten und den Beiständen. Sie nehmen eine wichtige Rolle ein bei der Suche nach Lösungen.

Reicht dies? Wäre es nicht sinnvoll, ein Gesamtkonzept zu erarbeiten? Die Institution La Tuile, die wirklich hervorragende Arbeit macht mit der 24-Stunden-Notunterkunft und den anderen Leistungsangeboten: Braucht es nicht noch ein zusätzliches Angebot für ein niederschwelliges Wohnen?

Bereits hat sich eine Gruppe formiert, eine Stiftung namens «Obdachlos» – auf Französisch «Abri» –, die dem Staatsrat ein Konzept unterbreitet hat für Menschen mit chronischen Alkoholabhängigkeiten. Sie möchten dieses Angebot gerne zweisprachig anbieten. Der Bedarf an Plätzen ist nachgewiesen. Wie sieht hier die Antwort des Staatsrates aus? Gibt es hier ein weiteres Vorgehen? La Tuile, eine zweisprachige Institution mit verschiedenen Angeboten mit Schwerpunkten in Freiburg, Bulle und Villars-sur-Glâne: Warum gibt es keinen Satelliten auf der deutschsprachigen Seite? Reicht die am Schluss erwähnte kantonale Kommission, die die Wohnsituation analysiert?

Ich begrüße die am Schluss erwähnte Idee des Staatsrates, dass eine umfassende Strategie gemacht werden muss. Wie sieht hier das Vorgehen aus? Ich bin gespannt auf die Antworten des Staatsrates.

**La Commissaire.** Je remercie tous les intervenants qui ont salué la qualité du rapport, mais aussi surtout la qualité du travail de la Tuile et je me joins aux félicitations. Effectivement, on a une chance extraordinaire dans ce canton de pouvoir mener cette politique-là avec la Tuile. Notre système est envié très régulièrement; d'autres cantons viennent nous visiter pour voir comment le système bas seuil est pris en compte dans le canton de Fribourg.

On s'est concentrés là sur l'accueil en appartement, mais évidemment on a encore Banc Public, qui s'occupe de l'accueil de jour, et Fri-Santé pour toutes les questions de santé. On a vraiment un dispositif à bas seuil dans ce canton de Fribourg, qui permet de répondre aux besoins des personnes qui se trouvent confrontées à des difficultés particulières.

En ce qui concerne l'exemple donné par M. le Député Gander, c'est un exemple qui n'est quand même pas si courant que cela. En principe, si un propriétaire fait des travaux, il s'occupe de reloger sa locataire. Je ne sais pas ce qui a pu se passer dans cette situation. Mais là aussi, les Services sociaux font un énorme travail lorsqu'ils sont confrontés à la question d'une perte de logement par des personnes qui s'adressent à eux. Fribourg pour tous est aussi à disposition pour aider et accompagner des personnes qui en auraient besoin dans ce genre de démarche.

Effectivement, on l'a relevé dans le rapport, il y a une situation extrêmement tendue sur le marché du logement à Fribourg. La Commission cantonale que nous avons évoquée dans le rapport est sous l'égide de la Direction de l'économie et de l'emploi et, dans ce cadre-là, il y a une réflexion pour avoir une politique du logement dans le canton de Fribourg. Je pense que c'est important de pouvoir suivre attentivement la situation et avoir cette vision globale de politique du logement, d'autant plus que les subsides de la Confédération ont évolué et c'est important qu'on prenne en compte cet élément-là.

J'aimerais venir sur l'accueil de la Tuile. Depuis que je suis arrivée en 2007, on a eu de nombreuses discussions avec le directeur de la Tuile. Vous avez vu le tableau, on était confrontés à des augmentations, depuis 2008, du nombre de personnes qui s'adressaient à la Tuile, mais on ne souhaitait pas augmenter ce nombre de 28 places d'accueil d'urgence de nuit. C'est pour ça que tout le projet de logements accompagnés a pu se créer. L'idée est qu'on ait ces 28 places et qu'on puisse aider les gens à remonter les mailles du filet et à se retrouver en appartement. Evidemment, c'est difficile de passer de la Tuile, accueil d'urgence, à être indépendant dans un appartement. Il y a besoin de ces étapes de logements accompagnés pour ensuite rebondir vers un logement et retrouver une indépendance qui soit totale. Avec la création de ces logements accompagnés, avec une dotation donnée pour des éducateurs qui accompagnent aussi en appartement, on a pu maintenir les 28 places et accueillir en 2014, vous l'avez vu, 518 personnes. On a un dispositif qui s'est adapté et je pense que c'était absolument juste de le faire dans ce sens-là.

M. le Député Schneuwly a demandé «pourquoi pas germanophone?», alors si une ou des communes germanophones souhaite mettre à disposition un appartement, la Tuile sera très ouverte. C'est ce qu'a fait Villars-sur-Glâne, puisque Villars-sur-Glâne a mis à disposition de la Tuile un appartement. Donc, appel est fait aux communes germanophones



qui souhaiteraient s'engager aussi, comme l'a fait la commune de Villars-sur-Glâne. Nous serons très ouverts à cette demande.

Ensuite, concernant l'Abri, cette fondation s'est adressée à moi déjà vers 2011. En 2012, on a eu des contacts un peu plus rapprochés. Le canton s'est déterminé par rapport à la demande de l'Abri. On ne souhaitait pas créer une nouvelle institution, mais on souhaitait plutôt que ce besoin pour les personnes qui souffrent d'alcool soit pris par le RIFA (Réseau des institutions fribourgeoises pour personnes souffrant d'addictions). Nous avons le Tremplin, le Radeau et le Torry. L'Abri a pris contact en 2014 avec le RIFA. Pour notre part, nous avons quand même demandé des renseignements complémentaires quant à l'aspect quantitatif des personnes qui étaient concernées dans le canton. Nous sommes actuellement en discussion avec le RIFA pour un projet «d'équi-appart», qui devrait répondre en partie aux besoins des personnes qui souffrent d'alcoolisme. C'est donc un projet qui va voir le jour prochainement. On va partir avec un projet pilote pour voir dans quelles mesures ça répond aux besoins et le multiplier ensuite dans le canton. Donc là, les choses sont sur la bonne voie.

Je finirai en disant qu'on est quand même très conscients de cette situation tendue sur le marché du logement et de la difficulté qu'ont actuellement les personnes qui sont à l'aide sociale de trouver des appartements. Il y a aussi le problème des personnes qui sont au bénéfice des prestations complémentaires, qui se trouvent confrontées elles aussi à une certaine difficulté lorsqu'elles doivent changer d'appartement. Donc nous organisons, avec la Direction de l'économie et de l'emploi, le 30 septembre prochain, une après-midi sur le logement, où on va aussi thématiser toutes ces questions-là avec l'ensemble des acteurs et essayer de pouvoir trouver des réponses adéquates pour toutes les personnes qui en auraient besoin dans le canton.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## **Rapport 2016-DSAS-27 Concept de soins palliatifs pour le canton de Fribourg [rapport sur postulat 2009-GC-3/ P2048.09]<sup>1</sup>**

### **Discussion**

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Lange mussten wir auf ein Palliatives Betreuungskonzept warten, obwohl wir dies schon vor 7 Jahren verlangt haben. Jetzt haben wir einen Strategie- und Massnahmenplan und, sehr verehrte Frau

Staatsrätin Demierre, ich gratuliere Ihnen und Ihren Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für das qualitativ sehr gute Konzept.

Es ist beispielhaft und einmalig, dass im Kanton Freiburg ein Strategiepapier erarbeitet wurde mit allen daran Interessierten, Betroffenen, Beteiligten und Pflegenden. Die Dokumente wurden mit Unterstützung der betroffenen Kreise erarbeitet, und das ist lobenswert.

Palliativpflege betrifft die ganze Bevölkerung. Wir alle können davon betroffen sein. Es ist sehr wichtig – und wir sind das der Bevölkerung schuldig –, den letzten Lebensabschnitt in Würde, mit Respekt und einer guten Lebensqualität verbringen zu können. Dazu braucht es gut ausgebildetes Personal, das sich für die Pflege und Betreuung auch Zeit nehmen kann. Und genau hier ist der wunde Punkt dieses Strategie- und Massnahmenplanes. Denn mit 5,5 Millionen Franken können Sie dieses notwendige Konzept nicht wirklich umsetzen. Es benötigt unbedingt mehr ausgebildetes Personal, das nicht permanent unter Stress steht. Heute müssen die Pflegefachfrauen die Minuten zählen, und einige Versicherer schreiben genau vor, wie viel Zeit für welche Betreuung oder Pflege aufgewendet werden darf.

Damit die Strategie und diese Massnahmen umgesetzt werden können, braucht es die entsprechenden finanziellen und personellen Mittel dazu. Es liegt in unserer Verantwortung, geschätzte Grossrätinnen und Grossräte, diese Mittel jeweils im Rahmen des Budgets zu sprechen, damit dieses Konzept nicht nur schöne Theorie bleibt oder gar in einer Schublade verstaubt.

**Schnewly André** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis teilt die Visionen und strategischen Ziele des erarbeiteten Palliativkonzeptes und gratuliert ebenfalls der Staatsrätin und dem ganzen Team.

In der Einführung teilen wir den Begriff Palliative Care mit dem Grundsatz, dass Menschen in besonderen, kranken Situationen nicht nur durch Pflege zu unterstützen sind, sondern dass es auch gilt, die Würde und die Intimität der kranken Menschen zu wahren und die Kranken sowie die Angehörigen zu begleiten. Palliative Care ermöglicht es, nah an der kranken Person zu bleiben und ihren Rhythmus zu respektieren.

Die drei strategischen Ziele könnten aus unserer Sicht noch durch das Ziel erweitert werden, dass pflegende Angehörige für ihre Begleitung Unterstützung und Entlastung erhalten. Pflegende Angehörige sind in der Palliative Care enorme Pfeiler für die Betroffenen und ermöglichen, dass Personen zu Hause bleiben können.

Auch der Grundsatz der Selbstbestimmung durch die kranke Person entspricht uns. Das Netzwerk, das Zusammenspiel zwischen Fachpersonen und Freiwilligen, ist enorm wichtig.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1347ss.

Auch begrüßen wir, dass das Thema der Migration einbezogen wird. Der Netzwerkarbeit mit der Koordination wird grosses Gewicht gegeben. Die Leistungserbringer sind vielschichtig, mit dem Fachpersonal im stationären, ambulanten Bereich wie vor allem auch die Angehörigen und die Freiwilligen. Sie alle brauchen in ihrer Funktion gute Aus- und Weiterbildungen.

Der Massnahmenplan 2016–2020 ist breit abgedeckt und die Ziele sind sehr hoch gesteckt. Wir fragen uns wie Frau Krattinger, ob die eingesetzten Mittel genügen, um dies alles umzusetzen. Wir fragen uns auch, wer die Verantwortung für die Umsetzung übernimmt. Gibt es eine Projektleitung, die eingesetzt wird, damit diese Massnahmen – seien sie auf staatlicher oder auf Gemeindeebene – umgesetzt werden? Und wer trägt die Verantwortung für dieses Konzept?

**Baechler Marie-Christine** (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de Palliative Fribourg et infirmière dans le secteur de la personne âgée au RFSM.

Je remercie les postulants pour leur initiative ainsi que la Direction de la santé et des affaires sociales et ses collaborateurs pour la qualité de cette stratégie cantonale de soins palliatifs, attendue impatiemment par la population fribourgeoise et le réseau santé-social. Le terme «stratégie» remplace judicieusement celui de «concept». Il reflète une réelle détermination du gouvernement fribourgeois à développer l'offre en soins palliatifs afin de répondre dignement aux besoins de chaque concitoyen.

La population des plus de 65 ans va augmenter de 107% d'ici 2035. Plus de 70% des citoyens fribourgeois souhaitent mourir à domicile. Or, actuellement, 85% des décès ont lieu en EMS ou à l'hôpital. Ces quelques chiffres représentent bien les défis à venir. Il est aisé de comprendre la nécessité d'attribuer les ressources indispensables au maintien à domicile des personnes, notamment en développant les prestations de nuit.

Mesdames et Messieurs, la majorité d'entre nous feront partie de ces plus de 65 ans en 2035! Nombre de Fribourgeois associent encore les soins palliatifs aux dernières heures de vie. S'ils sont introduits précocement dans les cursus des maladies incurables et dégénératives, les soins palliatifs permettent aux personnes malades de faire des choix éclairés, d'anticiper l'avenir, de définir leurs priorités afin de bénéficier de soins individualisés leur permettant de réaliser leur projet en visant la meilleure qualité de vie possible jusqu'au bout. Aborder cette thématique de l'orientation des soins au service de la qualité de vie nécessite des compétences professionnelles et relationnelles pointues mais aussi des connaissances actualisées des différentes pathologies, des traitements permettant de soulager les symptômes et les risques potentiels liés aux différentes étapes de la maladie. Il faut être capable d'anticiper les crises pour les désamorcer et de minimiser leur impact pour éviter les hospitalisations tout

en tenant compte des ressources et des valeurs de la personne mais aussi de son entourage. Une collaboration très étroite des soignants avec les médecins généralistes, avec les spécialistes de Voltigo et avec une équipe pluridisciplinaire variée est indispensable.

Les soins palliatifs nécessitent de la disponibilité. Or dans la réalité, les temps de soins sont comptés. Les heures consacrées au soutien des proches à domicile sont limitées par certains assureurs. Nous voulons développer les soins palliatifs de premier recours dans les unités de soins aigus mais comment espérer trouver le temps nécessaire à la relation thérapeutique avec des effectifs réduits à un strict minimum? La politique de santé actuelle est basée sur la visibilité et la rentabilité des actes de soins. Elle laisse peu de place à la réflexion et à l'échange.

Je tiens à souligner l'importance des soins palliatifs pour les plus vulnérables de notre société, les personnes souffrant de handicap mental ou psychique afin de pouvoir aussi leur garantir une fin de vie dans leur milieu de vie. Grâce aux progrès de la médecine, la longévité des personnes souffrant de déficiences intellectuelles est passée de 20 ans en 1930 à 70 ans en 2000. Or, cette population est 2,5 fois plus souvent atteinte dans sa santé que la population dite typique. Elle nécessite des soins spécifiques à leur polypathologie.

Les situations évoluent rapidement lors des derniers jours de vie. Une évaluation régulière des symptômes majeurs de fin de vie est indispensable pour garantir un soulagement optimal. Et pourtant, dans certaines institutions d'hébergement, il n'y a encore aucune infirmière dans leurs effectifs! Notre canton se doit d'être actif et d'ajuster sa politique en matière de soins palliatifs dans le milieu du handicap.

La stratégie qui nous est proposée vise un idéal mais avec des moyens actuels. Le réseau de soins de tout le canton est à l'œuvre, s'implique et nécessite des ressources. Une étude menée en Catalogne, région qui a priorisé le développement des soins palliatifs en lien avec le vieillissement de sa population, démontre une durée de vie supérieure et de meilleure qualité lorsque les patients bénéficient de soins palliatifs et une économie de plus de 16 millions d'euros par an, qui peuvent être réinvestis dans d'autres projets de santé.

Le développement des soins palliatifs doit être une priorité pour les dix prochaines années. Les premières mesures présentées dans ce rapport permettent juste de poser les fondations de cette stratégie, l'édifice reste encore à construire et à consolider. Il est nécessaire d'investir aujourd'hui pour économiser demain en matière de santé.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts sont que je fais partie du corps médical.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte avec satisfaction du rapport sur les soins palliatifs et la stratégie que le Conseil d'Etat propose de mettre en place de 2016

à 2020 pour mieux structurer, développer, coordonner les soins palliatifs dans notre canton.

Certes, les soins palliatifs existent depuis la nuit des temps mais, aujourd'hui, il y a un besoin indiscutable de former et d'informer aussi bien le personnel soignant que les proches aidant des personnes atteintes de maladie incurable et qui sont en fin de vie. Ce rapport donne un état des lieux en matière de soins palliatifs et propose des mesures dans le chapitre «Stratégie». Il faut ici remercier tous les intervenants pour l'élaboration de ce rapport.

**Collaud Romain (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le rapport sur le concept des soins palliatifs pour le canton de Fribourg.

L'accompagnement des personnes en fin de vie est un thème important aux yeux du groupe libéral-radical tant il concerne chacun d'entre nous à un moment de sa vie, passage obligé pour nous tous humains. La dignité et l'apaisement de la personne concernée mais également l'écoute, la compréhension envers la famille touchée sont autant d'aspects qui doivent être respectés ainsi qu'améliorés.

Dans ce contexte, la vision 2016–2020 propose un panel d'objectifs avec une stratégie claire, qui tend à renforcer autant la formation du personnel soignant que la création de places supplémentaires tout en visant également le maintien à domicile dans la mesure du possible et la création de nouvelles places sur différents sites.

Les coûts à charge du canton et des communes semblent raisonnables mais le groupe libéral-radical tient tout de même à rappeler que les charges liées n'iront pas en diminuant et qu'il est important qu'elles soient maîtrisées. Le patient, la famille doivent être placés au centre de cette vision. Il convient donc de ne pas passer dans le luxe au niveau de l'environnement mais bien de mettre toutes les forces à disposition sur l'aspect relationnel de la formation et de l'aide.

C'est donc en reconnaissant l'importance de l'amélioration de cette prestation de l'Etat que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA).** Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat den vorliegenden Bericht über das kantonale Palliative Betreuungskonzept diskutiert. Wir danken dem Staatsrat für diesen guten, ausführlichen Bericht und unterstützen die geplanten Massnahmen. Mit ein paar Bemerkungen nehmen wir dazu wie folgt Stellung.

Im Hinblick darauf, dass die Altersdemographie in Zukunft zunehmen wird, sind wir von der Notwendigkeit eines solchen Konzepts überzeugt. Damit eine allumfassende Pflege und Betreuung der Patientinnen und Patienten gewährleistet ist, sollte in der Grundausbildung der pflegenden Fachpersonen dieser speziellen Betreuungsart noch mehr Gewicht

gegeben werden. Es gibt Dienstleistungen, die von der Krankenkasse nicht mehr übernommen werden. Wir fragen uns, ob die vorgesehen Mittel für entsprechende Begleitmassnahmen wirklich genügen werden. Weiter müssen wir uns bewusst sein, dass Palliative Care nicht nur für die ältere Generation zutreffen wird, es gibt auch heute schon palliative Situationen im Kindes- oder Jugendalter.

Die Möglichkeit einer stationären palliativen Pflege ist in der Villa St. François und mit der Eröffnung von Meyriez nun auch im deutschsprachigen Teil des Kantons gegeben. Es gibt auch 2 Betten im HIB.

Wir werden in Zukunft aber sicher nicht darum herkommen, die Bettenzahlen zu erhöhen. Zugleich müssen wir aber auch für die Begleitung von betroffenen Personen, die zu Hause bleiben und in ihrem gewohnten Umfeld sterben möchten, genügend Mittel zur Verfügung stellen.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir Kenntnis von diesem Bericht.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je me réjouis vraiment de vous présenter cette stratégie de soins palliatifs, qui a pour objectif d'offrir une prise en charge digne, solidaire et de qualité à des personnes en fin de vie. Effectivement, les personnes en fin de vie, ça peut être de 0 à plus de 100 ans. Contrairement à parfois l'image qu'on a, ce n'est pas seulement des personnes âgées qui sont concernées par les situations palliatives. Il suffit de visiter une fois la villa Saint-François pour s'en rendre compte.

Dans le cadre de la stratégie, nous avons trois groupes d'objectifs opérationnels qui étaient pour nous extrêmement importants, c'était:

1. la formation et la coordination de cette formation;
2. l'offre de prestations;
3. la sensibilisation et la formation.

Tout cela pour permettre finalement de compléter le dispositif actuellement à disposition des Fribourgeois et des Fribourgeoises, car de nombreuses prestations existent déjà aujourd'hui et sont de qualité. Nous les avons intégrées dans le concept et, avec ce concept, nous visons une meilleure collaboration et coordination entre les différents partenaires. Nous avons également essayé de répondre aux lacunes que nous avons identifiées.

Le concept, c'est vraiment notre vision globale, c'est la base qui pose toute la politique du canton en matière de stratégie de soins palliatifs. Nous avons, avec le plan de mesures, priorisé les besoins qui étaient les plus urgents. Dans le cadre des moyens financiers que nous avons à disposition, c'est quand même 5,5 millions consacrés jusqu'en 2020 pour cette stratégie, dont 600 000 francs de dépenses nouvelles. C'est quand même un engagement assez conséquent. Evidemment, si nous avons eu plus d'argent, nous aurions pu faire davan-

tage, mais je crois qu'on propose là un plan de mesures qui nous permet vraiment de faire les premiers pas.

En ce qui concerne la formation, tout ce qui concerne la formation de base, notamment pour les infirmières et infirmiers, c'est la stratégie nationale qui répond à cette question-là puisque la stratégie nationale préconise que des notions de base sur les soins palliatifs soient introduites dans les formations de base.

Pour les EMS, ce n'est pas dans le plan de mesures en ce qui concerne le coût de la formation. Cependant, il faut savoir que nous avons un 0,5% prélevé sur la masse salariale pour financer les mesures de formation dans les EMS. Nous avons demandé aux EMS que ces formations soient prioritairement données dans le domaine de la psychogériatrie et dans le domaine des soins palliatifs. Donc là, ça vient compléter une offre en lien. Pour la formation, je pense que c'est un élément extrêmement important.

En ce qui concerne la question de l'intégration des parents des personnes qui sont en soins palliatifs – c'était la question de M. le Député Schneuwly – je le renvoie aux mesures 9, 10 et 11 de notre plan, parce que, justement, nous avons voulu intégrer cette question des proches aidants. Nous le faisons d'une manière globale, que ce soit dans le volet seniors+ ou dans le volet «personnes en situation de handicap», avec lequel nous allons venir prochainement devant le Grand Conseil. Dans cette stratégie mais aussi dans le plan cantonal de santé mentale, le rôle des proches aidants est absolument essentiel. Nous attribuons un mandat de prestations à un organisme pour une mise à disposition de conseils à domicile destinés aux proches aidants. Nous attribuons également un mandat de prestations à un organisme pour un développement de services d'aide pour les proches aidants, c'est-à-dire comme les services relais que l'on connaît à Alzheimer ou Pro Senectute ou Pro Infirmis, qui viennent permettre aux proches aidants de se ressourcer un peu. Enfin, nous aurons également une formation pour les proches aidants, parce que, évidemment, ce n'est pas facile d'être du jour au lendemain proche aidant. Il y a parfois besoin d'un peu d'outils. Dans le cadre de la mesure globale que nous préconisons, c'est aussi des lieux de rencontre pour les proches aidants et la reconnaissance du rôle de proche aidant, notamment aussi auprès des prestataires de soins. C'est extrêmement important.

Comme je l'ai dit, le plan de mesures nous permettra de répondre à notre stratégie dans le cadre de cette stratégie 2016–2020. La personne responsable, c'est évidemment la Direction de la santé et des affaires sociales, qui est en charge de coordonner cette stratégie cantonale par le biais du Service de la santé publique, plus précisément de M<sup>me</sup> Magdalena Wicky, qui est en charge de ce dossier-là, qui en a la responsabilité.

En ce qui concerne la question des personnes en situation de handicap, évidemment, elles sont aussi prises en compte

dans la stratégie de soins palliatifs. Actuellement, les institutions peuvent faire appel à l'équipe Voltigo, qui vient en appui et en conseil. Ce qui est prévu dans la loi sur les prestations médico-sociales, que vous venez d'adopter ce matin, c'est que nous pourrions créer des unités EMS dans les institutions pour personnes en situation de handicap. Donc, il y aura du personnel soignant dans les institutions. Ces personnes seront évidemment aussi formées à la question de soins palliatifs, ce qui permettra de créer aussi une culture de soins palliatifs dans l'ensemble des institutions et de créer des compétences qui viendront renforcer ce qui existe déjà aujourd'hui.

La question de l'augmentation de la population, de son vieillissement, nous l'avons évidemment prise en compte. Il y a déjà une augmentation du nombre de lits aujourd'hui avec la villa Saint-François et Meyriez. Néanmoins, il faut savoir que la majeure partie des situations sont déjà prises dans les unités de médecine interne de nos hôpitaux. Là, nous avons le mandat de renforcer la formation pour sensibiliser et améliorer la qualité de la prise en charge. Puis, nous suivons évidemment attentivement l'évolution et, le cas échéant, nous augmenterons le nombre de lits pour les soins palliatifs.

Je terminerai en disant que l'objectif des soins palliatifs, c'est vraiment de donner de la qualité à la fin de vie. C'est vraiment cette stratégie qui nous permettra aussi de répondre à ce postulat-là.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

### **Rapport d'activité 2015-GC-111 Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (2015) et bilan de la législature 2012–2016<sup>1</sup>**

#### **Discussion**

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). J'ai le plaisir de vous présenter, au nom de la Commission des affaires extérieures, son rapport annuel, qui est intégré, comme vous avez pu le constater, dans un bilan de législature 2012–2016. Je résume brièvement les activités de la Commission des affaires extérieures en 2015.

Cette commission a siégé trois fois pour traiter

> la dénonciation du concordat intercantonal de coordination universitaire;

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1552ss.

- > l'adhésion à la modification du concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons et partiellement du Tessin;
- > l'approbation de la modification de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études.

Ces trois actes ont passé en 2015 devant le Grand Conseil pour ratification.

C'est le projet de modification de l'accord intercantonal sur les marchés publics qui a tout particulièrement occupé la Commission des affaires extérieures durant l'année 2015. Une consultation interparlementaire a été organisée malheureusement dans la précipitation; je reviendrai sur les causes. Par contre, je tiens à remercier la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour le soutien donné à la préparation de ce dossier fort complexe.

Finalement, la Commission des affaires extérieures a reçu M<sup>me</sup> la Chancelière pour discuter de la pertinence de la promotion de l'image du canton de Fribourg. Ce sujet, comme nous le savons, préoccupe également la Commission des finances et de gestion.

Finalement en 2015, la Commission des affaires extérieures a participé à une séance de la Conférence législative intercantonale (CLI) et a accompagné et accepté la dissolution de la communauté d'intérêts des parlements cantonaux (ICC).

La Commission des affaires extérieures a décidé de passer à un bilan de législature pour trois raisons:

1. Pour évaluer les forces et faiblesses de la loi concernant les conventions en place. Vous trouvez cette évaluation attachée au bilan. Une de ses faiblesses est le flux d'interventions entre les Conférences des Directeurs et le Bureau intercantonal de coordination (BIC).
2. La Commission des affaires extérieures voulait aussi passer un bilan pour donner une orientation à la Commission des affaires extérieures pour la prochaine législature.
3. Elle a fait ce bilan pour exposer les raisons qui ont amené la Commission des affaires extérieures à déposer l'initiative parlementaire que nous traiterons tout à l'heure.

Je tiens à remercier tous les membres qui ont siégé durant cette législature à la Commission des affaires extérieures, ceux qui sont restés, ceux qui sont partis et ceux qui nous ont joints durant la législature. Un tout grand merci à notre secrétaire Reto Schmid, votre travail était apprécié, nécessaire und *sehr hilfreich*. Je tiens aussi à remercier M. le Commissaire du gouvernement pour votre écoute et la collaboration durant ces cinq années passées.

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** Je tiens à remercier notre présidente Andrea Burgener Woeffray pour son excellent travail de présidente. Les conventions intercantionales sont de plus en plus importantes et le canton de Fribourg joue un

grand rôle entre la Suisse romande et la Suisse allemande afin de trouver la meilleure solution pour le bien de tous.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport avec satisfaction.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

### **Initiative parlementaire 2016-GC-23 Modification de la loi concernant les conventions intercantionales (LConv) et de la loi sur le Grand Conseil (LGC): désignation des représentants auprès des organismes conventionnels; nombre de membres de la Commission des affaires extérieures<sup>1</sup>**

#### **Prise en considération**

**Le Président.** Un petit commentaire avant d'ouvrir la discussion sur cet objet étant donné que de nombreux députés sont venus me poser des questions sur la procédure, comment cela fonctionne, etc. D'une manière générale, il est vrai, je dirais qu'une initiative parlementaire est un des instruments les moins utilisés au sein de notre Parlement. Je constate que, entre deux utilisations, beaucoup de choses s'oublient et qu'il est nécessaire de repréciser un certain nombre de choses.

L'initiative parlementaire fonctionne en gros comme une motion, mais au lieu de demander au gouvernement de rédiger un projet de loi, elle demande au Bureau du Grand Conseil de rédiger un projet de loi. Ceci signifie en l'état – et je reviendrai après sur la question de l'urgence – que nous devons aujourd'hui, comme nous le faisons pour une motion, accepter la prise en considération de cette initiative parlementaire. Cela signifie que le Bureau, au lieu que ce soit le Conseil d'Etat, va prendre du temps pour rédiger un projet de modification de loi, tel qu'il vous est présenté à ce sujet-là. Evidemment, lorsque ce projet de loi sera prêt, il viendra au niveau du Grand Conseil. Au niveau du Grand Conseil, il y aura possibilité et loisir comme pour tout projet de loi de déposer des amendements dans la discussion de ce projet. Ce qu'il y a en plus par rapport à cette initiative parlementaire, c'est qu'il a été demandé et accepté l'urgence, à savoir une procédure accélérée.

C'est la raison pour laquelle le Bureau donne sa réponse sur la prise en considération de l'initiative aujourd'hui. Au cas où nous confirmerions ensuite cette procédure accélérée en fin de discussion, c'est à dire qu'au lieu d'avoir une année, le Bureau aura quatre mois pour présenter une modification de projet de loi.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 16 mars 2016, BGC p. 920; réponse du Conseil d'Etat le 19 avril 2016, BGC p. 1588; réponse du Bureau le 29 avril 2016, BGC p. 1586.

Afin que tout soit parfaitement clair, après la discussion, il y aura deux votes, un vote sur la prise en considération de l'initiative parlementaire où on l'accepte ou non. Ensuite, nous confirmerons la procédure accélérée pour que le Bureau donne une suite plus rapidement.

Voilà les explications pour que tout le monde sache de quelle manière nous traitons cet objet.

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Nach dieser ausführlichen Einführung des Präsidenten zur Thematik angesichts der parlamentarischen Initiative nun zum Inhalt dieses Vorstosses.

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten hat am 16. März dieses Anliegen via parlamentarische Initiative eingereicht und verlangt, dass das Gesetz vom 11. September 2009 über die interkantonalen Verträge und das Grossratsgesetz vom 6. September 2006 geändert werden.

Konkret geht es darum, dass die Kommission für auswärtige Angelegenheiten will, dass künftig die Mehrheit der Mitglieder der Delegationen des Grossen Rates in Vertragsorganen – vielleicht zur Präzisierung, wir sprechen hier insbesondere von der Kommission Interkantonales Spital der Broye oder Interkantonales Gymnasium der Region Broye –, dass dort die Mehrheit in diesen Delegationen gestellt wird aus den Mitgliedern der Kommission für auswärtige Angelegenheiten.

Gleichzeitig löst dies für die Mitglieder der Kommission für auswärtige Angelegenheiten eine Mehrarbeit aus, falls dies so angenommen würde. Deshalb beantragt die Kommission gleichzeitig, dass die Anzahl der Mitglieder von heute 13 auf 15 erhöht wird. Mit dieser Eingabe geht das Anliegen der dringlichen Behandlung dieses Anliegens einher. Die Frist für die Umsetzung würde auf 4 Monate verkürzt, um sicher zu sein, dass es fristgerecht bereit wäre.

Das Büro hat sich mit diesem Vorstoss eingehend befasst und erachtet den Vorschlag der Kommission für auswärtige Angelegenheiten als eine angemessene und massvolle Antwort auf ein wirkliches Problem, nämlich den Informationsfluss zwischen den verschiedenen Organen, die mit den auswärtigen Angelegenheiten unsers Kantons beauftragt sind.

Mit einer Mindestvertretung der Kommission für auswärtige Angelegenheiten in jeder Delegation könnte der Grosse Rat die Kohärenz seiner interkantonalen Tätigkeit verbessern und – dies ist vielleicht ein Punkt, worüber man sich unterhalten kann – es müsste dennoch nicht auf die Kompetenzen von Spezialisten und die regionalen Kenntnisse der örtlichen Vertreter verzichtet werden. Diese wäre mit einer Minderheit in diesen Delegationen, Kommissionen immerhin noch sichergestellt.

Das Büro des Grossen Rates beantragt also, auf diese parlamentarische Initiative einzutreten, diese erheblich zu erklären und auch die Dringlichkeit der Behandlung zu bestätigen. Dieses beschleunigte Verfahren – um das noch zu sagen

– würde garantieren, dass dieses gerechtfertigte Ersuchen der Kommission ab der nächsten konstituierenden Session berücksichtigt werden könnte.

**Le Président.** Vous avez aussi vu la réponse du Conseil d'Etat à cet instrument parlementaire, qui laisse au Grand Conseil le soin d'apprécier cette opportunité.

M. le Commissaire, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Der Grossratspräsident hat es ja einleitend gesagt, der Staatsrat hat sozusagen nichts zu sagen.

Le Conseil d'Etat n'a pour ainsi dire rien à dire. Il s'est quand même exprimé favorablement à cette proposition. Je pense que c'est vraiment important de pouvoir collaborer très intensément avec la Commission des affaires extérieures. Je me permets seulement de faire une remarque, c'est-à-dire que les tâches de la Commission des affaires extérieures sont très diversifiées. Un nombre élevé de députés à la Commission des affaires extérieures me semble dès lors tout à fait justifié.

**Burgener Woeffray Andrea** (*PS/SP, SC*). En faisant le bilan de législature, la CAE est arrivée à la conclusion qu'il serait pertinent de proposer des modifications de deux lois pour répondre à deux problèmes qui empêchent la CAE de fonctionner de manière idéale, à savoir la disponibilité des membres pour répondre aux différentes sollicitations et la compétence des membres dans la CAE pour répondre justement à ces différentes tâches, comme M. le Commissaire vient de l'évoquer, mais aussi pour garantir le flux d'informations entre la CAE et les différentes commissions interparlementaires. La CAE avait nommé un groupe de travail pour étudier les différentes variantes ou possibilités pour apporter ces modifications. Le résultat du travail est maintenant le contenu de l'initiative parlementaire. Il revient au Grand Conseil de nommer les membres qui nous représentent dans les différentes CIP (Commissions interparlementaires de contrôle). Pour renforcer la mission de la CAE décrite dans l'article 15, l'initiative parlementaire propose que la majorité des membres délégués sont choisis parmi ceux de la CAE. Pourquoi la majorité? Pourquoi n'avons-nous pas mis deux, trois ou un? Parce que les différentes délégations cantonales dans les commissions interparlementaires de contrôle, il y a des commissions interparlementaires de consultation, je vais y revenir, comprennent un nombre variable de délégués. Pour donner deux exemples, la HES-SO ou la CIP Convention scolaire romande, est composée de sept délégués. Par contre, la CIP détention pénale compte seulement trois délégués fribourgeois. Donc, nous n'avons pas voulu mentionner un nombre fixe, d'où la proposition de placer le mot «majorité». La CAE propose également d'augmenter le nombre de membres siégeant dans cette commission de 13 à 15 et cela impliquerait une modification de l'article 3 de la loi du Grand Conseil. Parce que le nombre de commissions de contrôle augmentera avec chaque convention, chaque accord, chaque

concordat que le Grand Conseil ratifiera. Deuxièmement, parce que la participation à des commissions parlementaires de consultation demande deux choses. D'une part, la compétence particulière pour être à la hauteur des débats lors des commissions de consultation sur des sujets aussi variés que les heures d'école, les marchés publics, la détention pénale, la coopération en matière de police. Deuxièmement, elle exige la disponibilité, voire la flexibilité, parce que les commissions de contrôle et de consultation sont convoquées à des dates sur lesquelles les délégués fribourgeois n'ont pas d'influence. Donc les dates sont fixes et données et c'est pour cela que malgré l'intérêt, parfois on n'a juste pas le temps et nous pouvons seulement demander des membres de la commission de la CAE pour aller dans ces commissions-là et ceci pose un réel problème. Avec notre demande, nous ne ferons pas cavaliers seuls, car les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel comptent 15 membres à leur CAE et le canton du Jura compte 7 membres. Par contre, ils ont encore 7 suppléants. Quant à la procédure accélérée, je vous demande, au nom de la CAE, de la soutenir pour garantir que les élections puissent se faire lors de la constitution du nouveau Parlement. Vous avez tous pu lire la position du Bureau, défendue par M. le Député Boschung. Je remercie le Bureau pour le soutien donné à notre initiative ainsi qu'à la procédure accélérée.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). L'initiative parlementaire de la Commission des affaires extérieures est tout à fait louable et compréhensible si on regarde uniquement du point de vue de cette commission-là. Je sais que la CAE a tenté de trouver la meilleure solution afin de répondre le mieux possible à ses tâches, à savoir d'éventuelles révisions, conventions, prises de position, en rapport aux commissions concernées. Mais qu'en est-il des besoins des commissions touchées par cette initiative? Les commissions de contrôle interparlementaires ont aussi leurs besoins spécifiques afin de pouvoir travailler de manière optimale. La connaissance du tissu régional est extrêmement importante afin de mettre le doigt sur les points contrôlés, afin d'appréhender les répercussions d'une stratégie sur la population sans perdre de vue les intérêts cantonaux bien sûr et de suivre les dossiers particulièrement délicats, dont une connaissance plus pointue est nécessaire. En ce qui concerne particulièrement la commission de contrôle du HIB, dont je suis la cheffe de la délégation fribourgeoise, elle est composée de six membres par délégation. Actuellement, trois membres de la CAE et trois députés locaux, ce qui me paraît idéal. Si vous acceptez aujourd'hui l'initiative, il faudra donc quatre représentants de la CAE et il restera deux places pour des députés, soit de la région, soit avec des compétences spécifiques, ce qui est insuffisant. N'oubliez pas qu'en face de nous, en face de cette délégation fribourgeoise, il y a une délégation vaudoise, qui, elle, est fortement représentée par des députés de la région. En début de législature, cinq sur six députés étaient de la région, de la Broye vaudoise avec un membre de la CAE vaudoise. Ainsi, même si on s'entend bien avec nos homologues vaudois, il

y a des sujets où une parfaite connaissance des enjeux est importante et ceci afin de défendre la partie fribourgeoise. Les membres de la Commission des affaires extérieures se disent surchargés. Alors que d'autres députés ont une motivation et des connaissances à mettre à disposition. Je rejoins donc les remarques du Bureau, qui dit qu'avec une représentation minimale des membres de la CAE dans chaque délégation le Grand Conseil pourrait améliorer la cohérence de son action interparlementaire sans pour autant se priver de compétences de spécialistes ni de la connaissance du terrain de représentants locaux. Mais je ne peux accepter que ce nombre soit la majorité des membres, à savoir quatre sur six dans la commission du HIB selon l'initiative présentée. C'est une exigence qui me paraît disproportionnée en regard des besoins des diverses commissions. Ainsi chers collègues, avant de prendre une décision qui aura un impact durant au moins une législature, je vous demande de prendre en considération les besoins d'autres commissions du Grand Conseil. Dire oui à une représentation minimale de la CAE, comme l'avis du Bureau, c'est dire non aujourd'hui à l'initiative qui en demande la majorité.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Tout d'abord, je signale mon lien d'intérêt, je suis membre de la CAE. J'ai participé au groupe de travail qui a élaboré la proposition qui vous est soumise et qui a fait aussi l'objet d'un examen approfondi du groupe PDC, pour lequel je rends ce rapport. Cette demande comporte deux objets, soit une composition des organismes conventionnels, comme par exemple les commissions interparlementaires de contrôle en majorité avec des membres de la CAE et deuxièmement l'augmentation du nombre de membres maximal pour la CAE. Elle fait suite à plusieurs constats qui ont déjà été mis en exergue par M<sup>me</sup> la Présidente de la commission. Je n'y reviendrai donc pas. Je vais revenir sur le premier aspect de la demande. On peut voir les commissions interparlementaires de contrôle sous deux angles. Un angle thématique et un angle régional. Pour les commissions que je qualifierai de thématiques, comme par exemple la Commission de contrôle interparlementaire de la HES-SO, il me paraît important qu'une majorité de membres de cette commission ait la vue d'ensemble des relations intercantionales, par exemple les accords intercantonaux, en préparation ou en consultation. J'ai moi-même été membre de la Commission HES-SO sans être membre de la CAE durant ma première législature, ici dans ce Parlement. Je n'avais alors pas forcément conscience de ces enjeux. Maintenant que je suis membre de la CAE, je vois cette importance-là. Venant d'une région périphérique, j'entends bien les remarques liées à la représentativité dans les commissions que je qualifierai de régionales. Mais il importe un autre avis d'un point de vue cantonal, que la CAE garde une certaine vue d'ensemble des relations intercantionales. La solution retenue de la majorité a fait l'objet d'un examen détaillé par le groupe de travail. Nous avons réfléchi à plusieurs variantes allant d'une totalité de membres de la CAE dans les CIP, comme dans le canton

du Jura par exemple, à l'institution de suppléance en passant par la définition d'un nombre fixe. La solution retenue fait l'objet d'un compromis qui nous semble acceptable, puisqu'il n'est absolument pas incompatible avec une représentativité régionale dans ces commissions. Des députés broyards par exemple, puisque la Broye s'est élevée tout à l'heure, peuvent parfaitement être candidats pour être membres de la CAE, ça n'empêche pas du tout une représentativité régionale. De manière générale il est essentiel d'améliorer le flux d'informations entre la CAE et les organes conventionnels afin d'éviter que les différents organes soient déconnectés les uns des autres. Après un examen approfondi des arguments en faveur de la demande de la CAE, le groupe PDC soutiendra cette initiative parlementaire et vous invite à faire de même.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, je cite mes liens d'intérêts, je suis membre de la CAE. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur la prise en considération et l'urgence de traiter l'initiative parlementaire de la CAE concernant l'augmentation du nombre de membres de 13 à 15 ainsi que sur la représentation des membres dans les commissions de surveillance. L'initiative de la CAE met le doigt sur un problème qui est important et sur un problème qui doit être traité et dont l'objectif est d'avoir une solution lors de la prochaine reconstitution du Grand Conseil. Je citerai une phrase qui vient dans la réponse du Conseil d'Etat et qui est très juste: «Il arrive qu'aucun membre de la CAE ne puisse rapporter, car ils étaient empêchés de participer à une séance de l'un ou l'autre des deux organes.» Voilà, Mesdames et Messieurs, pour moi, où nous avons le grand problème, c'est que je dirais que les membres de la CAE peut-être plus que d'autres commissions, doivent être disciplinés et ne doivent pas faire preuve d'absentéisme. Les dates sont connues à l'avance et nous pouvons, je reste persuadé, nous organiser, c'est de notre responsabilité d'être présents. Je fais partie d'une commission de contrôle, où lorsqu'on siège, un député n'a jamais participé à une séance. Ce n'est pas une caricature, il n'a jamais participé, et je pense que les groupes politiques, les chefs de groupes, ont aussi leur responsabilité dans ces cas. Je l'ai dit en séance de commission de la CAE et je le répète ici, je suis favorable à ce qui est fait et je vais soutenir ce projet. Néanmoins, il faut bien être conscients qu'on peut passer à 15, 17 ou 19 membres, s'il n'y a pas une discipline et une assiduité aux séances, le problème subsistera. Je suis convaincu que les groupes politiques, les chefs de groupes vont saisir l'importance de cette commission et qu'à l'avenir les efforts seront faits pour améliorer la participation. Je vous demande d'accepter cet objet. Je vous demande d'accepter la prise en considération. Je vous demande également d'accepter l'urgence. Je fais confiance à notre Bureau, qui devra traiter cet objet selon la procédure et je leur fais confiance pour trouver un compromis. On a vu que le problème qui surgissait, c'est principalement la représentation des membres dans les commissions de contrôle et d'avoir une majorité de membres de la CAE. J'ai bien entendu ce que disait M<sup>me</sup> Meyer Loetscher. Elle a raison et on peut trouver une solution et un consensus

qui mettra tout le monde d'accord sur cela. Merci de soutenir cette prise en considération et cette urgence et c'est ce que va faire notre groupe politique.

**Savary Nadia** (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a examiné attentivement la demande de la CAE, concernant la modification de la loi sur les conventions intercantionales et de la loi sur le Grand Conseil. Si notre groupe est unanime quant au caractère urgent de la procédure, il est par contre plus partagé sur l'augmentation du nombre de membres au sein de la CAE et sur une modification de la composition des délégations. La discussion a été plus soutenue sur cette modification de composition des délégations. En effet, si nous trouvons impératif que des membres de la CAE siègent dans les commissions intercantionales pour pouvoir relayer l'information plus haut et ainsi renforcer ses compétences, fixer une majorité des membres de la CAE nous semble inadéquat. En effet, si cela ne poserait pas de problème dans les commissions interparlementaires romandes, où chacun défend les intérêts du canton de Fribourg, il y a des commissions, telles que celle du HIB et celle du Gymnase intercantonal broyard, qui doivent défendre les intérêts du canton, oui, mais aussi les intérêts de la Broye fribourgeoise face à une délégation vaudoise, comme l'a dit M<sup>me</sup> Meyer Loetscher, je n'y reviendrai pas. Il serait bon alors de pouvoir compter sur un équilibre des forces entre les membres de la CAE et des membres régionaux. Je vais, ainsi qu'une partie du PLR, soutenir cette initiative dans le sens d'un renforcement. Mais je prie le Bureau de tenir compte, lors de l'élaboration du projet, des modifications de loi de l'équilibre des forces dans les commissions, de ne pas confirmer une majorité de membres de la CAE dans les commissions, mais un nombre minimum de membres, par exemple un minimum de deux. C'est assez suffisant pour relayer plus haut, comme du reste le préconise la réponse du Conseil d'Etat aussi. Je pense que les membres actuels de la CAE pourront se rallier sans autre à cette proposition. J'aimerais ajouter qu'il en va aussi de la responsabilité des partis de mettre les bonnes personnes au bon endroit avec les engagements que cela implique et les répercussions que cela peut engendrer si ces personnes ne sont pas assez disciplinées et trop souvent absentes. Je rappelle aussi que les dates sont connues à l'avance, donc il en va de la responsabilité individuelle de chaque membre de demander un remplaçant assez en avance. C'est avec ces remarques que je vais accepter du bout des doigts la prise en considération de cette initiative, tout en restant vigilante lors de l'étude du projet de modification de loi qui nous sera soumis. Il en va de même pour une partie du PLR.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la CIP HES-SO. Le groupe Alliance centre gauche a considéré cet objet et soutiendra tant la prise en considération que le traitement urgent. Je ne vais pas ajouter beaucoup d'autres éléments à ceux qui ont été mentionnés et que je partage jusqu'ici. J'aimerais juste prendre une perspective complémentaire à celle du regard seulement intérieur, un



peu d'introspection quant aux équilibres régionaux du canton pour souligner l'importance de pouvoir développer une position commune du canton par rapport à ses partenaires et ses voisins sur des thèmes qui sont spécifiques au canton de Fribourg, et j'aime donner l'exemple et l'illustration du caractère bilingue du canton, qui peut poser parfois problème et face auquel il pourrait être intéressant d'avoir une position commune des différentes commissions intercantionales face à nos partenaires politiques des cantons voisins pour faire reconnaître et promouvoir cet aspect-là. Avec ces considérations, le groupe ACG suivra les recommandations.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt, c'est que je préside la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO, formée de 7 membres, et j'interviens en mon nom personnel. Je soutiens cette initiative, car au vu de l'augmentation des dossiers intercantonaux, il est bien évidemment primordial que la Commission des affaires extérieures puisse fonctionner de manière performante et puisse traiter ses dossiers à satisfaction. Je vous fais part d'une seule de mes préoccupations par rapport à un seul point, c'est la demande faite qu'au moins la majorité des membres des délégations soient également membres de la CAE. Si je prends comme exemple la délégation de la CIP HES-SO, nous sommes 7, cela voudrait dire que 4 de ses membres devraient obligatoirement faire partie aussi de la CAE. Je pense que cette majorité demandée dans l'initiative est trop importante. Cela va augmenter le nombre de séances pour bon nombre de députés. Et au vu des disponibilités de chacun, je crains que la surcharge du nombre de séances soit impossible à assumer pour ces députés. Je demande donc que lors de la rédaction de la modification du nouveau projet de loi, qu'il soit tenu compte de cet élément et que la proposition émise dans le texte que nous avons reçu, soit la majorité des membres, soit revue. Je pense qu'il est possible de trouver d'autres pistes pour que le flux d'informations entre les différentes commissions soit vraiment optimal. Avec cette réserve, je soutiens la prise en considération et l'urgence de cette initiative parlementaire.

**Boschung Bruno** (PDC/CVP, SE). Vielen Dank allen, die interveniert haben.

Ich denke, die Hauptsorge, die noch im Raume steht, ist die Frage nach der Zusammensetzung, eine Mehrheit der Kommissionsmitglieder aus der Kommission oder eben nicht, und die Sorge um die regionalen Vertretungen vor Ort mit den Kenntnissen.

Als Verantwortlicher – zusammen mit Reto Schmid und andern Leuten – das konkret auszuarbeiten, kann ich Ihnen nicht grosse Hoffnungen machen, dass in diesem Wurf dann nicht eben genau diese Variante so daherkommt. Aber wir werden ja dann über diesen Gesetzesvorschlag beraten, und dann haben Sie wieder die Möglichkeit, gewisse Sachen einzubringen oder gewisse Abänderungsanträge einzubringen.

- > Au vote, la prise en considération de cette initiative parlementaire est acceptée par 75 voix contre 1. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté Oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 75.*

*A voté Non:*

Losey Michel (BR,PLR/FDP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP). *Total: 5.*

- > Au vote, la procédure accélérée est confirmée par 80 voix contre 1 et 1 abstention.

*Ont voté Oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles

(SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Colaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 80.*

*A voté Non:*

Losey Michel (BR,PLR/FDP). *Total: 1.*

*S'est abstenu:*

Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP). *Total: 1.*

- > Cette initiative parlementaire est ainsi transmise au Bureau du Grand Conseil pour qu'il lui donne la suite qu'elle implique dans un délai de 4 mois.

—

**Rapport 2016-DSJ-53**  
**Etude de mise en place de cellules de dégrisement pour personnes ivres ou droguées**  
**(Postulat 2013-GC-7 Stéphane Peiry)<sup>1</sup>**

**Discussion**

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). J'ai évidemment pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport. Il a fallu être patient pour l'obtenir, mais je comprends, puisque le Conseil d'Etat a attendu de son côté le rapport du Conseil

fédéral, qui avait été élaboré suite à un postulat déposé par le conseiller national Bortoluzzi, postulat postérieur au mien mais qui demandait un rapport au niveau suisse. Je comprends aussi la volonté du Conseil d'Etat d'attendre ce rapport avant d'éditer son propre rapport en lien avec mon postulat.

Ce rapport est très complet, puisqu'il va même jusqu'à exposer des critères qui permettent de diagnostiquer les états d'intoxication alcoolique.

Je dois aussi constater des différences entre la réponse du Conseil d'Etat au postulat, qui date de février 2014, et le rapport tel qu'il est soumis aujourd'hui. Par exemple, dans la réponse du Conseil d'Etat, on évoquait 1240 cas par année. Aujourd'hui, dans le rapport, on n'évoque plus que 600 cas, donc la moitié moins. A l'époque, dans la réponse du Conseil d'Etat, on disait qu'il pouvait arriver que le HFR refuse de prendre en charge des personnes qui pouvaient présenter un risque pour la sécurité. Aujourd'hui, on n'évoque plus dans le rapport cette problématique-là. Au contraire, on dit que ces cas représentent peut-être cinq personnes, pas plus, par année.

Ce que je retiens également de ce rapport, dans les propositions qui sont faites et qui pourraient à la rigueur être un bon compromis, c'est l'idée d'un box sécuritaire. Je suis entièrement d'accord avec toutes les mesures de prévention, mais le fait de mettre en place des cellules de dégrisement – qui, manifestement ne se feront pas, puisqu'il n'y a pas de volonté politique – mais on peut faire un box sécuritaire, ça n'empêche pas que des mesures de prévention soient prises. J'y suis tout à fait favorable. D'ailleurs en Suisse, on connaît souvent des politiques basées sur deux piliers, la prévention et la «répression». Dans le cas de l'idée d'un box sécuritaire pour ces personnes qui poseraient des difficultés lorsqu'elles arrivent aux urgences parce qu'elles sont sous l'effet de drogues ou de l'alcool, ça pourrait être un bon compromis pour autant qu'un émolument dissuasif leur soit facturé. Là, je pense que je pourrais être favorable à cette idée-là.

Dans le rapport, il est relevé que cela coûte cher, j'en conviens. On ne peut pas facturer tous les coûts liés à des cellules de dégrisement, mais on prend aussi comme excuse le fait que beaucoup de ces clients ne payent pas. Si on prend le cas à Zurich, 40% des clients ne règlent pas leur facture. Ça, permettez-moi de le penser, M. le Commissaire, c'est un peu un mauvais argument, parce que le canton encaisse des centaines de millions d'impôts, de créances, de taxes par année. Donc, l'Administration des finances a toutes les compétences pour procéder à l'encaissement de créances impayées par voie de poursuite. Aussi, je ne vois pas de difficulté ici.

En conclusion, je constate que le rapport s'est quand même un peu attaché à inventorier tous les arguments pour s'opposer à l'idée de mettre en œuvre des cellules de dégrisement mais je vous demanderais, M. le Commissaire, qu'on réfléchisse

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1478ss.

quand même à ce box sécuritaire avec l'idée d'un émolument dissuasif par rapport aux personnes qui posent problème. Je pense qu'on trouverait ici un bon compromis. Encore une fois, cela n'empêche pas toutes les mesures de prévention qui doivent être faites, déjà à l'école. Il est vrai que cela concerne moins les jeunes que ce qu'on pouvait présumer, mais les mesures de prévention font partie aussi d'un élément peut-être un peu plus dissuasif que représente le box sécuritaire.

Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). A la lecture de ce rapport, une première constatation saute aux yeux du groupe libéral-radical, les Fribourgeois sont en règle générale de bons élèves et les excès dus à l'alcool sont heureusement rares. Même s'il est vrai que 600 personnes par an ont dû se rendre aux urgences pour une consommation abusive de l'alcool et que c'est 600 de trop! Dès lors, créer une unité de dégrisement ne se justifie pas et le groupe libéral-radical invite le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre pour que ce chiffre n'augmente pas. La prévention doit prévaloir et sensibiliser les citoyens contre les méfaits d'un abus excessif de l'alcool, cela doit être notre publicité. Ce rapport montre également que les personnes qui boivent souvent de l'alcool sont aussi enclines à consommer une autre substance et, là, le cocktail peut devenir dangereux pour la santé.

Mesdames et Messieurs, on constate que ce ne sont pas une très grande proportion des jeunes qui nécessitent une hospitalisation mais bien la tranche d'âge des 45 ans à plus vieux. La responsabilité individuelle doit prévaloir et j'invite tout un chacun à rendre attentive la population au fait que la surconsommation d'alcool ou de drogues nuit à la santé mais que de prendre un verre à l'apéro ne fait pas de mal et raffermir les liens d'amitié.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). C'est enfin écrit noir sur blanc sur ce document, en page 3, le tableau «Diagnostic principal intoxication alcoolique» qu'il y a davantage de personnes entre 55 et 64 ans concernées que de 20–24 ans. En tant qu' élu de cette tranche d'âge, je souhaite le souligner alors que notre collègue Stéphane Peiry dans son postulat et également certains médias véhiculent une autre image.

Nicht, dass es kein Problem bei den Jungen gäbe. Aber wichtig ist es, sachlich zu bleiben. Und dieser gute und präzise Bericht gibt einen guten Anlass dazu.

Il est primordial pour le groupe socialiste de se concentrer sur les mesures de prévention et d'intervention précoce, qui pourront réduire les coûts dans le temps.

Le groupe s'oppose ainsi à une participation dissuasive aux frais, également au box de sécurité que vient d'évoquer à l'instant également notre collègue Stéphane Peiry. Lors de

l'adoption de cet objet, j'avais déjà signalé que le pronostic vital peut être engagé lors d'états d'ivresse aiguë, la détresse cardio-respiratoire nécessite des soins d'urgence en milieu hospitalier. Il faut également savoir que le taux d'alcoolémie peut encore progresser durant les heures qui suivent le contrôle et il n'est pas admissible de faire porter le poids de cette responsabilité à des agents de police.

**Décrind Pierre** (PDC/CVP, GL). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant la mise en place de cellules de dégrisement pour personnes ivres ou droguées. Ce rapport nous rappelle, si cela est encore nécessaire, que les problèmes d'addiction liés à l'alcool et aux drogues font partie du quotidien de notre société et qu'il ne faut surtout pas les banaliser. Les coûts sociaux en découlant se montent annuellement à 6,5 milliards de francs.

Les cellules de dégrisement mises en place à Zurich et l'unité hospitalière de dégrisement disponible au CHUV depuis 2015 sont adaptées aux spécificités de ces deux cantons et au nombre de cas important de personnes alcoolisées ou sous l'influence de l'alcool auxquelles ils doivent faire face.

Pour le canton de Fribourg, ce nombre de personnes ivres ou sous l'effet de stupéfiants qui doivent être placées en cellule est très faible, moins de cinq cas par année, signifiant ainsi que la Police fribourgeoise et le HFR ne sont pas engorgés par ces situations. Malgré ceci, des améliorations doivent se réaliser aux urgences du HFR, à savoir notamment, la mise en place de box sécuritaires, la consultation avec le patient après l'intoxication, la mise en place d'améliorations générales de l'organisation, l'amélioration de la formation du personnel soignant.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique suit ainsi la conclusion du Conseil d'Etat et estime que les cellules de dégrisement ne sont pas justifiées pour le canton de Fribourg. Par contre, il insiste sur la mise en place de mesures de prévention et d'intervention précoce.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique attend avec intérêt la réalisation du plan cantonal d'action alcool, qui permettra de renforcer les mesures de prévention en vigueur actuellement.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Meine Interessenbindung ist immer noch die gleiche. Ich bin immer noch Geschäftsleiter.

Das Mitte-Links-Bündnis dankt dem Staatsrat für den ausführlichen und überzeugenden Bericht.

Wir sind ebenfalls der Meinung, dass die Schaffung und Betreibung einer Ausnüchterungsstätte unverhältnismässig ist und dass genügend notwendige Strukturen vorhanden sind, damit wir diesen unangenehmen Situationen gerecht werden können.

Wir sind dankbar, dass im Bericht auf das Zusammenwirken von Alkohol, Medikamenten und anderen Substanzen hingewiesen wird. Dies betrifft ein Drittel der Personen. Da reicht eine Ausnüchterungsstätte nicht aus. Häufig sind Personen betroffen, die noch anders betreut werden müssen. Interessant sind auch die statistischen Zahlen: In jedem Alter – und verstärkt bei den Männern – ist die Gefahr von übertriebenem Alkohol- und Betäubungsmittelinfluss da. Wir begrüßen vor allem auch, dass in die Prävention investiert wird.

Sie sprechen von einem Aktionsplan 2017. Können Sie uns etwas über diese Aktion sagen?

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Le rapport est assez détaillé, pour certains peut-être même trop détaillé. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les collaboratrices et les collaborateurs de la santé publique, notamment en ce qui concerne toutes les questions de définition.

M. le Député Peiry, je crois que vous avez mis le doigt sur un réel problème. Effectivement, le Conseil d'Etat était d'accord d'accepter le postulat, parce qu'il y a un problème. Je discute avec la Police. Souvent, les agents ne savent pas quoi faire quand ils trouvent quelqu'un complètement ivre dans une rue de Fribourg ou de Bulle. Que faut-il faire? Faut-il l'envoyer dans une cellule? Chez eux? A l'hôpital? Aux urgences ou à la Prison centrale? C'est effectivement un problème réel que vous avez reconnu.

Le Conseil d'Etat était d'accord et le Grand Conseil, en date du 26 mars 2014, a accepté d'étudier la faisabilité de la mise en place de cellules de dégrisement. Je vous remercie aussi pour votre patience, puisqu'on a dû attendre. On avait trouvé que c'était opportun d'attendre la suite à l'initiative parlementaire de M. Toni Bortoluzzi et également à son postulat qu'il avait déposé. Le Conseil fédéral, respectivement le Parlement fédéral, suite à des études de l'Office fédéral de la santé, a classé ces deux interventions de M. le Député Toni Bortoluzzi.

Dans le rapport, aux chapitres 2 et 3, vous trouvez les définitions médicales et juridiques de dégrisement, etc. Là, je crois qu'il s'agit effectivement de notions juridiques indéterminées, ce qu'à également soutenu le Conseil fédéral.

L'important est au chapitre 4, où nous avons procédé à une comparaison avec différents autres endroits, autres pays, notamment le projet de la ville de Zurich, celui de la ville de Bâle, celui du canton de Vaud mais également de la ville de Stuttgart, de la Grande-Bretagne et de la France, qui ont des solutions qui vont dans le sens que vous avez proposé. Effectivement, comparaison n'est pas raison. Je crois qu'à Fribourg, on est dans une autre situation. Nous avons analysé cela et surtout dans le concret. Comment cela se passe-t-il actuellement à la Police? Concrètement, comment cela se passe-t-il

à l'Hôpital? A la page 10, vous trouvez les détails de la réalité d'aujourd'hui et vous avez aussi les conclusions.

Die Zweckmässigkeit wurde untersucht und zwar in sanitärer, sicherheitspolitischer, finanzieller und präventiver Hinsicht.

Aufgrund dieser Studien und Vergleiche kamen wir zum Ergebnis, dass es nicht nötig ist, eine solche Ausnüchterungszelle einzurichten – auch aus finanziellen Gründen, so dass wir sagen können, dass die heutigen Strukturen – mit einigem Verbesserungspotential, namentlich im Spital – genügen sollten. Es wird klar gesagt, dass diese Alkoholnotfälle nicht übermässig belasten.

Maintenant peut-être encore quelques réponses.

M. le Député Peiry, c'est vrai que les réponses sont un peu différentes par rapport aux réponses au postulat et celles figurant aujourd'hui dans le rapport. Mais c'est dans la nature des choses. Dans le postulat qui est accepté, on dit qu'on est d'accord d'examiner. On ne connaît pas encore tous les tenants et aboutissants. Les statistiques? J'ai déjà eu l'occasion de le dire quand on a dit que Fribourg-Ville était la ville la plus violente de Suisse, j'ai utilisé une image en disant que les statistiques c'est un peu comme les bikinis, ils montrent beaucoup mais ils cachent l'essentiel (*rires!*) et c'est aussi un peu le cas. Les chiffres, il faut toujours voir sur quoi on s'est basé. Est-ce qu'on a pris aussi les cas psychiques? Aujourd'hui, les drogués, etc.? La police fribourgeoise est très appliquée et a mis beaucoup de coches alors que ce n'était pas le cas il y a trois ans. Donc, il ne faut pas en déduire que nous avons inventorié les seuls arguments contre la création d'une telle cellule. La Police, la santé publique, les hôpitaux sont unanimes pour dire que, pour le moment en tout cas, nous n'en avons pas besoin.

Je prends aussi les interventions de MM. Décrind, Hunziker et Schneuwly, qui disent qu'il faudrait vraiment soutenir la prévention.

Die Prävention muss gefördert werden. Le plan cantonal d'alcool, comme vous dites, oder Alkohol-Aktionsplan, die sind dringend notwendig.

Herr Schneuwly, ich kann Ihnen nicht sagen, wann genau das sein wird. Wir sagen 2017, aber diese Studie ist bei der Gesundheitsdirektorin. Es sollte aber kommen.

Ich möchte doch auch daran erinnern, dass wir in Bezug auf die Prävention in den letzten Jahren einiges unternommen haben. Wir haben das Verbot des Verkaufs von Alkohol an Minderjährige, wir haben das Verbot des Alkoholverkaufs über die Gasse nach 22 Uhr, und wir haben auch eine gewisse Steuererhebung, die wir vergrössert haben.

M. Simon Bischof, avec vous, j'ai aussi été surpris que ce n'est pas tellement les jeunes entre 16 à 22 ans mais c'est plutôt les

gens d'un certain âge, même d'un âge certain, qui sont plus concernés. Je crois que c'est plutôt réjouissant.

Avec cela, je vous remercie de prendre acte de ce postulat et je remercie aussi le député Peiry d'avoir reconnu et exposé la problématique.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

### **Rapport d'activité 2016-GC-33 Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) (2015)<sup>1</sup>**

#### **Discussion**

**Emonet Gaëtan** (*PS/SP, VE*). Je serai bref. La convention scolaire romande est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2009. Elle institue un espace romand de la formation. L'activité de notre commission découle des contrôles parlementaires des institutions intercantionales généralisés en 2011. Le présent rapport repose sur les dispositions contenues dans les articles de la convention scolaire romande, qui prévoit que notre commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique, la CIIP. En 2015, le bureau de la commission intercantonale a siégé à 4 reprises et les délégués se sont réunis deux fois: à Lausanne le 19 juin et le 6 novembre 2015 à Delémont. La délégation fribourgeoise s'est réunie à deux reprises pour préparer les séances plénières. La convention scolaire romande demande au canton la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> août 2015 des dispositions communes prises dans les domaines qui constituent l'essentiel de la convention. Il s'agit en particulier du découpage des cycles d'enseignement, de l'adoption du plan d'études romand, de l'adoption ou de la réalisation de moyens d'enseignement, de l'organisation d'épreuves romandes communes et de l'élaboration de profils individuels de connaissances-compétences. A l'échelle de tous les cantons romands, les principaux éléments de la convention scolaire ont été mis en œuvre. Le dernier à entrer en vigueur concerne l'apprentissage de l'anglais dès la 7H, (5<sup>e</sup> primaire). Afin de mesurer le chemin parcouru mais également les tâches restant à accomplir, la CIIP a rendu public un rapport exhaustif en automne dernier. En 2015, notre commission a traité trois postulats. Comme déjà évoqué dans mon rapport l'année dernière, un postulat sur la formation pratique au secondaire I et secondaire II a été déposé et accepté. Par cet instrument, nous demandons d'étudier toutes les voies et tous les moyens qui permettraient de favoriser durant la formation des enseignants au secondaire I et au secondaire II les stages en responsabilité devant une classe. Le rapport est en cours d'élaboration par les différents acteurs de la for-

mation de chaque canton. Un postulat a été déposé par notre collègue vaudoise Fabienne Despot, demandant s'il était possible et envisageable que le matériel scolaire complémentaire élaboré par un canton puisse être diffusé et mis à disposition à l'ensemble des cantons romands. Comme cette pratique existe déjà et que les moyens de recherche et les ressources informatiques sont très souvent utilisés par les enseignantes et les enseignants, ce postulat semblait superflu et a été refusé. Enfin, un dernier postulat, déposé aussi par M<sup>me</sup> Fabienne Despot, demandait la création d'une commission d'éthique pour le choix du matériel scolaire. L'élaboration d'un moyen d'enseignement passant par plusieurs commissions de validation, cette commission ne semblait pas utile. Devant ces arguments, le postulat a été retiré.

Lors de notre assemblée plénière du 6 novembre 2015, la thématique abordée était consacrée à l'approche bi-cantonale du bilinguisme développée entre le lycée cantonal de Porrentruy et le Regionales Gymnasium Laufental. Cette expérience inédite, qui au terme des quatre ans est clôturée par les examens de maturité bilingue, a été saluée. En ce qui concerne les comptes 2014, ils ont bouclé sur un excédent de charges de 120 000 frs inférieurs aux prévisions budgétaires. En ce qui concerne les moyens d'enseignement, certains travaux ont été retardés, notamment les moyens romands de géographie et d'histoire. 1,1 million de frs n'ont pas été dépensés, mais ces moyens finiront bien par arriver leur financement étant décalé dans le temps. A moyen terme, la vente des moyens aux cantons permettra d'inverser la balance et les recettes devraient être plus élevées que les dépenses et une ristourne reversée aux cantons. Le budget de fonctionnement 2016 reste stable. La clé de répartition adoptée en 2014 reste valable jusqu'en 2018 et est fixée au prorata de la population des cantons. Avant de terminer ce rapport, je tiens à remercier les membres de la délégation fribourgeoise pour leur travail et leur implication dans les affaires scolaires romandes. A noter que l'assemblée interparlementaire d'automne, le 28 octobre 2016, aura lieu en principe dans cette salle, votre serviteur étant pour cette année le président de la commission intercantonale. Compte tenu des informations données et du travail sérieux de la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire, il est proposé à l'unanimité de prendre acte de ce rapport.

**Chassot Claude** (*ACG/MLB, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant spécialisé et arrivant en fin de carrière. A cet égard, j'ai lu avec attention le contenu de ce rapport annuel, qui suit la mise en place de l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse romande. La Conférence intercantonale de l'instruction publique a elle aussi présenté un état des lieux à la fin de l'année 2014-2015. C'est vrai que sur le papier notamment du politique, tout semble aller pour le mieux et l'application du plan d'études progresse avec une mise en place progressive des moyens d'enseignement ad hoc en parallèle aux moyens financiers mis à disposition. La marche en avant des programmes scolaires est parsemée de

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1502ss.

modifications des plus louables annoncées par de nombreux intervenants, qui ont tous plus raison les uns que les autres. Pour fréquenter quotidiennement des enseignants primaires fribourgeois, je salue ici leur engagement soucieux encore à l'heure actuelle de préparer au maximum leurs élèves dans la quête du savoir mais aussi dans une proportion non négligeable du savoir être et de l'éducation. A l'école normale, celle que j'ai fréquentée, de la Rue de Morat, je précise, l'un de mes professeurs nous disait: «On enseigne ce que l'on sait avec ce que l'on est.» L'école fribourgeoise est de bonne qualité, à voir les résultats des diverses études Pisa, qui la placent souvent en tête du palmarès romand. Dans cet ordre d'idées et afin que les objectifs du plan d'études romand soient réalisés, il est absolument nécessaire que les épreuves communes romandes aient lieu. Ce sera l'heure de vérité. L'alliance centre gauche prend acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 12h05.

*Le Président:*

**Benoît REY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—